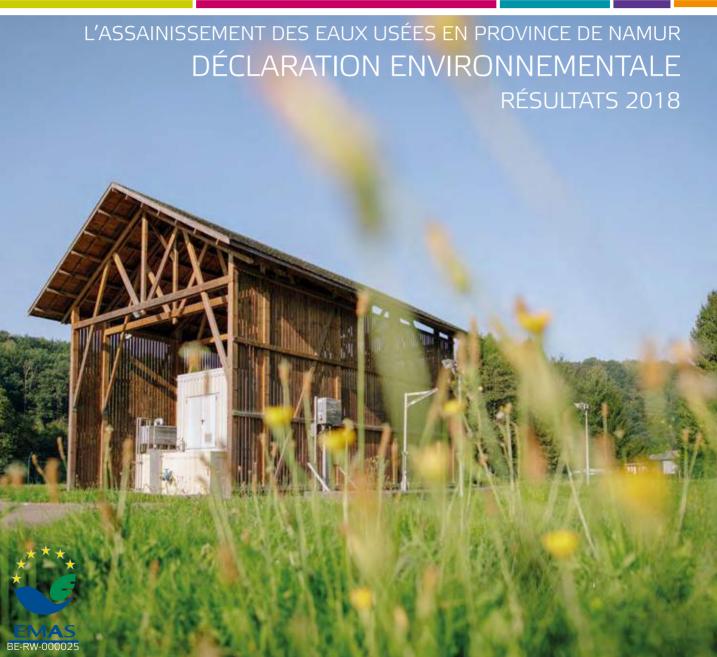


MISE À JOUR 2019



■ SIÈGE SOCIAL

Intercommunale Namuroise de Service Publics Parc industriel // Rue des Viaux 1b // 5100 Naninne Tél. 081 40 75 11 www.inasep.be // info@inasep.be

■ SIÈGE D'EXPLOITATION

Station d'épuration Jean-François Breuer de Namur - Brumagne Chaussée de Liège 1103 // 5101 Lives-sur-Meuse Tél. 081 40 75 94

■ COMITÉ DE GESTION

Président : R. Fournaux

Premier Vice-Président : J-C Maene

Vice-Président : L. Piette

DIRECTION

Didier Hellin

■ SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Directeur du Service : O. Bourlon Responsable exploitation : S. Bernard Maintenance électromécanique : Th. Ligot

Autorisations de rejet : V. Body

Raccord sur collecteur/impétrants : A. Tissot Génie Civil : C. Toussaint // O. Van Rossum Responsable EMAS/ISO 14001 : Cl. Prouteau

■ VISITEZ NOS STATIONS D'ÉPURATION

Contact: E. Fontaine // N. Jamin

■ AUTORITÉ COMPÉTENTE

Coordinateur EMAS : J.F. Dauphin

Service Public de Wallonie // Direction Générale Opérationnelle

Direction générale de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement

Chaussée de Louvain 14 // 5000 Namur

Tél. 081 649 645

■ DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE MISE À JOUR 2019 - RÉSULTATS 2018

Le présent document présente les résultats chiffrés actualisés de notre démarche environnementale. La déclaration environnementale complète (publiée en 2018) présente notre métier et notre démarche environnementale à l'origine de ces résultats.

L'ensemble des documents sont disponibles sur notre site Internet www.inasep.be

■ DÉCLARATION DE VALIDATION

Date de validation de la déclaration : juin 2019

Prochaine déclaration : juin 2020

■ PHOTO DE COUVERTURE

Station d'épuration de Vresse-sur-Semois

MISE À JOUR 2019

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN PROVINCE DE NAMUR

INASEP

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE **RÉSULTATS 2018**



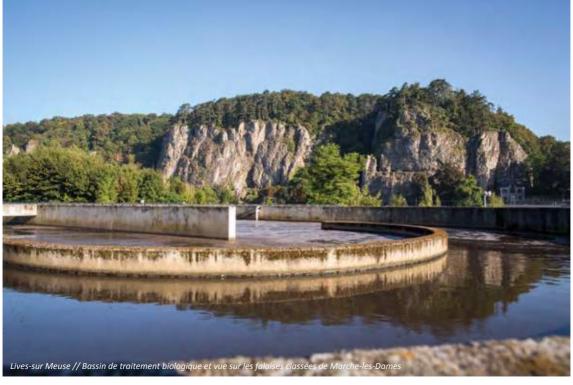


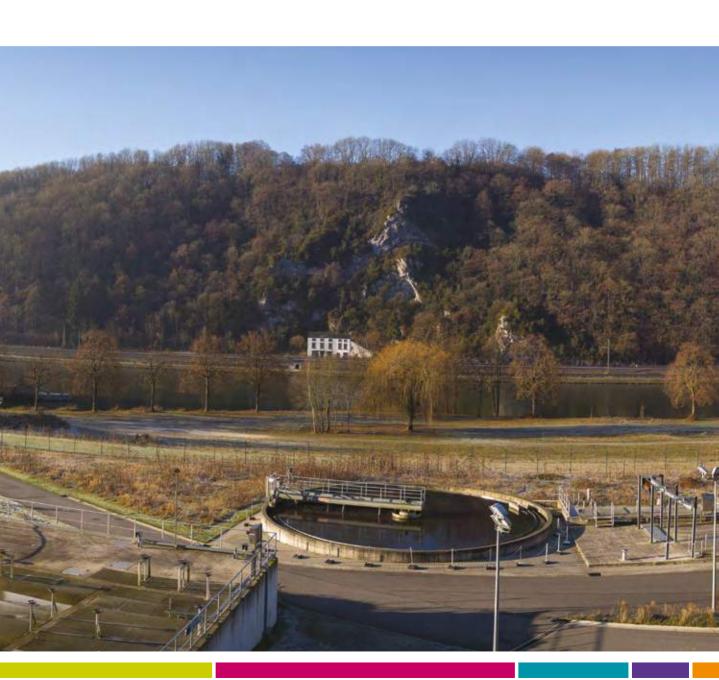
TABLE DES MATIÈRES

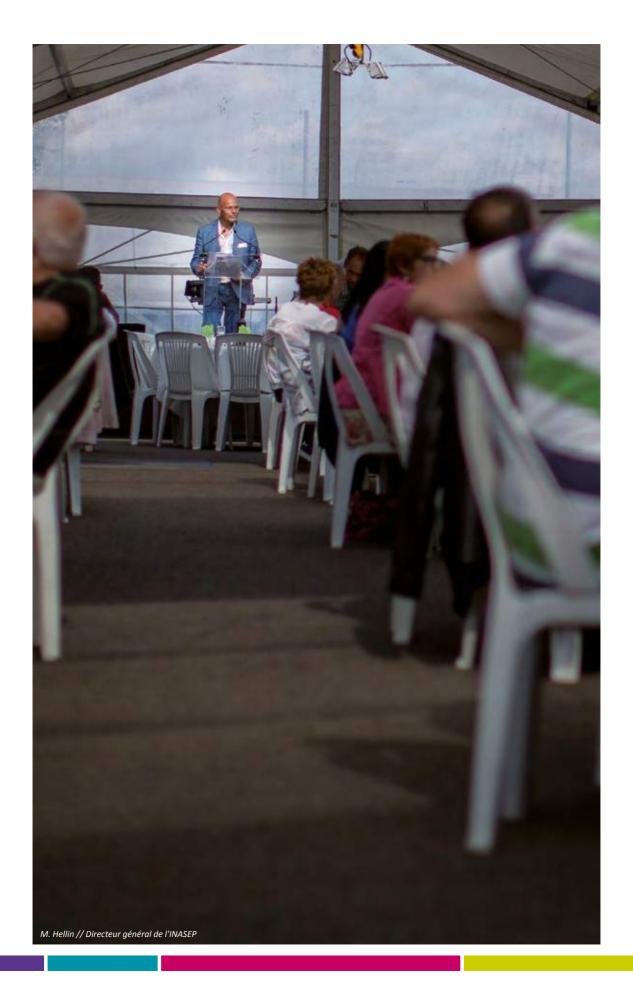
CHAP. 1 AVANT-PROPOS	05
CHAP. 2. EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION & EMAS // ÉVOLUTIONS 2018	09
2.1 Evolutions 2018 et chiffres clés du Service Exloitation	10
2.2 Liste actualisée des stations EMAS & ISO 14001	12
2.3 Conformité ISO 14001 et EMAS // Evolutions 2017-2018	13
CHAP. 3. COMMUNICATION ET FORMATION	15
3.1 Visites, Journées Wallonnes de l'Eau, transmettre et faire connaître notre métier en 2018	16
3.2 Sensibilisation, participation du personnel et communication en 2018	17
3.3 Traitement des réclamations et prévention des nuisances aux riverains en 2018 3.4 Cultiver la compétence de notre personnel en 2018	19 21
CHAP. 4. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	23
Objectif 1 // Limiter les Eaux Claires Parasites (ECP)	24
Objectif 2 // Atteindre les débits nominaux des ouvrages	25
Objectif 3 // Télétransmission et supervision	26
Obectif 4 // Prévention et optimisation technique	28
Objectif 5 // Utilisation rationnelle de l'énergie	32
Objectif 6 // Favoriser la valorisation matière des déchets produits :	25
rejets illicites et valorisation agricole des boues	35
Obectif 7 // EMAS, améliorations organisationnelles Objectif 8 // Optimiser les ressources utilisées pour exploiter	37
les ouvrages d'épuration	41
Objectif 9 // Contribuer à amplifier la biodiversité	43
CHAPH. 5 RÉSULTATS	45
5.1 Synthèse des résultats en 2018	46
5.2 Performance énergétique en 2018	47
5.3 Performance épuratoire des stations d'épuration en 2018	57
5.4 Déchets reçus par camion et traités sur nos stations d'épuration en 2018	76
5.5 Déchets issus de l'épuration des eaux usées et de nos activités en 2018	82
5.6 Consommations de matières premières en 2018 5.7 Biodiversité // Données et résultats en 2018	93 104
ANNEXES	107
Annexe 1 // Liste des stations exploitées et portées d'EMAS-ISO 14001 à fin 2018	108
Annexe 2 // Indicateurs de base // Résultats 2016-2018 Annexe 3 // Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités	113
de vérification et de validation	117
Annexe 4 // Echantillonnage des audits des sites EMAS	119
Définitions et abréviations	123



CHAP. 1

AVANT-PROPOS





AVANT-PROPOS

En septembre 2018, nous avons obtenu le renouvellement de l'enregistrement EMAS et avons également obtenu la recertification ISO 14001 de notre activité d'Exploitation des Stations d'Epuration. Nous sommes passés à la nouvelle version 2015 de la norme ISO 14001.

Cette nouvelle version, nous en appliquions depuis longtemps les principes :

- dialogue constructif avec les parties prenantes afin de les satisfaire et de travailler ensemble aux améliorations environnementales;
- identification et prise en compte des enjeux et du contexte ;
- analyse des risques et opportunités liés à notre activité;
- évaluation de l'efficacité des actions menées ;
- approche considérant le cycle de vie des stations et de l'eau usée ;
- approche par processus, ou activités (réception de gadoues, gestion des boues...);
- implication de la ligne hiérarchique et leadership engagé pour le Management Environnemental.

2018 est justement une année marquée par le renouvellement du Contrat de Gestion entre la SPGE et la Région wallonne, instituant une trajectoire d'économies financières à réaliser dans les cinq ans à venir.

Cette déclaration environnementale démontre toutes les économies en cours ou déjà réalisées depuis 2006. Pourtant, malgré qu'un palier presque incompressible ait été atteint sur certains indicateurs, nous ne manquerons pas, dans ce contexte, de rechercher et développer de nouvelles pistes d'optimisation intégrant à la fois les facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

Comme les résultats présentés dans cette déclaration en attestent, cette démarche permet de générer des économies parfois substantielles. Aussi, nous restons fermement engagés pour améliorer notre gestion environnementale comme notre bonne gestion au sens large, afin de contribuer à la qualité des cours d'eau comme au maintien d'un prix de l'eau raisonnable, au bénéfice des consommateurs et des citoyens.

Cette déclaration environnementale est aussi l'occasion de souligner la qualité du travail et l'engagement au quotidien des collaboratrices et collaborateurs du Service d'exploitation des eaux usées.

Didier HELLIN

Directeur général d'INASEP



CHAP. 2

EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION & EMAS // ÉVOLUTIONS 2018



Notre « Déclaration environnementale – Démarche » présente la portée d'EMAS / ISO 14001 et les perspectives de prise en exploitation (document accessible sur www.inasep.be).

Le présent document porte sur les données 2018 et évolutions connues ces 3 dernières années.

2.1 ÉVOLUTIONS 2018 ET CHIFFRES CLÉS DU SERVICE EXPLOITATION

0 nouvelle station d'épuration enregistrée EMAS 1 remplacée par un pompage Wépion « Bois-du-Curé » (150 EH) remplacée en octobre 2018 par un pompage alimentant la station de Wépion-Profondeville (13 450 EH)



9 nouveaux pompages pris en exploitation

Onhaye (1) Malonne-station d'épuration de Floreffe (2) Hastière (6)

Près de 9 Km de nouveaux collecteurs pris en exploitation

Hastière (7 Km)
Malonne-station d'épuration
de Floreffe (2 Km)

Pour 2019 : prévisions de prise en exploitation

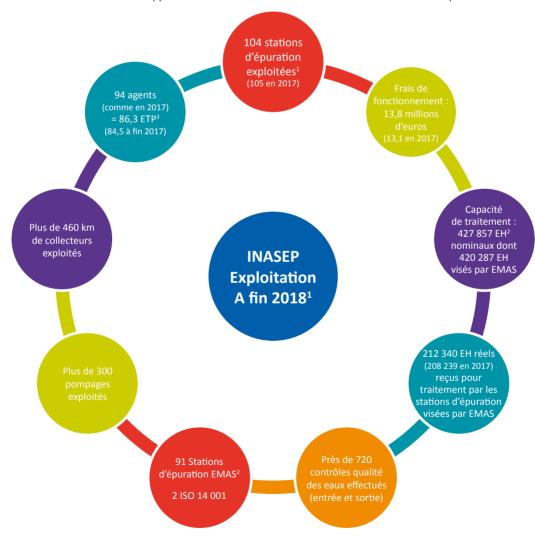
2 stations d'épuration (Hastière, Pontillas-Gochenée) 15 pompages (Wépion, Silenrieux, Maillen, Han-sur-Lesse, Andenne, Annevoie)







Plus d'informations dans notre rapport d'activités accessible sur notre site Internet www.inasep.be.



¹ Station d'épuration de Wépion « Bois du Curé » démantelée en octobre 2018

² EH: Equivalent-Habitant // 420 437 EH sous EMAS avec la station d'épuration de Wépion « Bois-du-Curé » (non considérée dans les chiffres EH et nombre de stations EMAS à fin d'année).

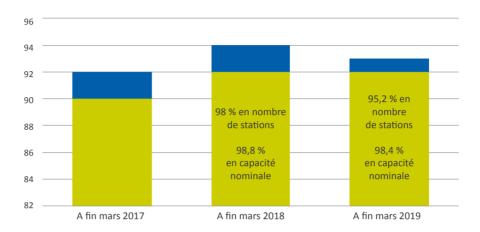
³ ETP : Equivalent Temps Plein

2.2 LISTE ACTUALISÉE DES STATIONS EMAS & ISO 14001

La liste actualisée est disponible en annexe 1.

A fin 2018, 91 stations d'épuration sont enregistrées EMAS (419 2013 EH nominaux cumulés). 2 stations d'épuration sont ISO 14 001, reconnaissant ainsi nos bonnes pratiques environnementales et nos actions engagées pour recouvrer la conformité réglementaire totale de ces ouvrages (Celles et Noville-les-Bois).

NOMBRE DE STATIONS D'ÉPURATION ENREGISTRÉES ET CERTIFIÉES



Légende

■ EMAS et ISO 14001 ■ ISO 14001 uniquement



2.3 CONFORMITÉ ISO 14001 & EMAS // ÉVOLUTIONS 2017-2018

2017

Stations ISO 14 001 avec non-conformité analytique



Hulsonniaux (300 EH)

Permis avec normes en NH4+ // Dépassement car procédé épuratoire inadapté au traitement des nitrites



Celles (444 EH)

Permis avec obligation de désinfection //
Suspension de l'obligation délivrée par le SPW
sous réserve de réaliser des analyses
microbiologiques durant l'été, afin de mesurer
l'influence de la station sur le ruisseau

2018

Evolution



Hulsonniaux redevient EMAS

Demande de modification de permis acceptée par l'administration // Plus de normes en NH4+ // Effluents conformes



Celles (444 EH) toujours ISO 14 001

Analyses réalisées et transmises au SPW // En attente de retour de l'administration pour retrouver la conformité administrative



Noville-les-Bois (500 EH) devient ISO 14 001

Station ayant subi 7 rejets illicites enregistrés par nos agents // Ces perturbations ont entraîné la non-conformité des effluents en 2018 alors que la station était conforme en 2017 // Actions menées avec le Département Polices et Contrôles du SPW = situation normale retrouvée à partir de novembre 2018







CHAP. 3

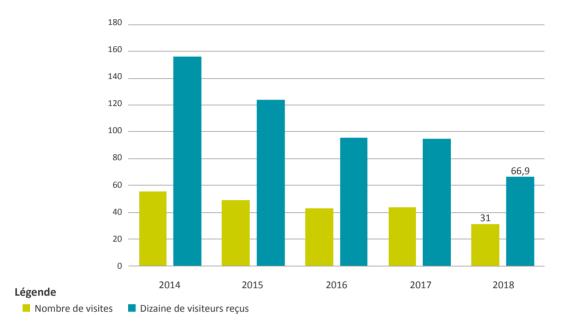
COMMUNICATION ET FORMATION



Notre « Déclaration environnementale // Démarche » publiée en 2018 présente les mesures de communication prévues et organisées dans le cadre de notre démarche environnementale.

Le présent document porte sur les données et évolutions pour l'année d'exploitation 2018.

3.1 VISITES, JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU, TRANSMETTRE ET FAIRE CONNAÎTRE NOTRE MÉTIER EN 2018



- Nombre de visites en légère diminution et nombre de visiteurs en baisse.
- Stations les plus visitées : Dinant, Rochefort.
- Plus de 70 % des visites sont des écoles // Près de 500 élèves ont visité nos stations d'épuration.
- Journées Wallonnes de l'Eau : Rochefort, Andenne, Saint-Aubin // 50 visiteurs.
- 1 stagiaire accueilli durant 15 jours à notre atelier de maintenance.



3.2 SENSIBILISATION, PARTICIPATION DU PERSONNEL ET COMMUNICATION EN 2018

Dans le cadre de notre engagement EMAS, nous soutenons les dialogues // partenariats // actions de communication, en interne comme en externe, afin d'amplifier la performance environnementale avec l'ensemble de nos partenaires et parties prenantes.

Communication externe

- Participation à une mission sur l'assainissement des eaux au Burkina.
- Poursuite de notre engagement au Club EMAS Wallonie créé en 2017.
- Participation aux journées d'échange entre Organismes d'Assainissement Agréés EMAS // Développement d'une méthodologie d'audit externe par échantillonnage → Méthode adoptée par Décision de la Commission Européenne du 6/12/2017 et appliquée dès les audits externes 2018.
- Participation aux groupes de travail organisés par la SPGE entre Organismes d'Epuration Agréés // Elaboration de stratégies et de méthodologies communes pour optimiser l'exploitation des ouvrages (ex : gestion des déversoirs d'orage, base de données collective des résultats des ouvrages...).
- Mise en place du contrôle des stations d'épuration individuelles et de la Gestion de l'Assainissement Autonome.





Sensibilisation & participation du personnel

- Diffusion et sensibilisation-formation de chaque équipe du Service Exploitation :
 - •• à la nouvelle procédure « Gestion des Fiches Amélioration » établie en 2017 sous forme collaborative,
 - •• au tri des déchets,
 - •• aux instructions de sécurité développées en 2017.
- Coordination avec le laboratoire INASEP, qui échantillonne et effectue l'analyse des eaux de sorties de nos stations, poursuivie avec succès en 2018.
- Article relatif aux actions biodiversité menées par le Service Exploitation, publié dans le « Bon Tuy'eau », (Journal interne à destination des collaborateurs INASEP et de nos affiliés).
- Présentation, aux administrateurs, de la démarche EMAS appliquée au Service Exploitation des Ouvrages d'épuration.



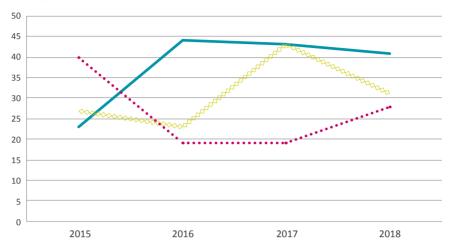






3.3 TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET PRÉVENTION DES NUISANCES AUX RIVERAINS EN 2018

EVOLUTION DES PLAINTES CONCERNANT L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EXPLOITATION (EMAS ET NON EMAS)



Légende

- Plaintes réceptionnées au cours de l'année Plaintes résolues durant l'année
- •••• Total des plaintes toujours en traitement en fin d'année
 - Nombre de plaintes reçues ces trois dernières années relativement stable malgré la prise en charge d'un nombre important de nouveaux ouvrages (stations, pompages et collecteurs) (une quarantaine).
 - 45 % des plaintes reçues en 2018 sont des débordements d'eaux usées impactant les riverains ou le milieu naturel (odeurs = 17 %, bruit = 10 %).
 - Un ingénieur Génie Civil a été recruté en 2018 afin de faire avancer les nombreux travaux à réaliser par le Service Exploitation // Plusieurs plaintes ont ainsi déjà pu être clôturées.
 - Absence du Responsable EMAS une partie de l'année et changement de Responsable Exploitation // Nombre de plaintes résolues en 2018 inférieur à 2017.





DONNÉES 2018

41 recues

- 28 d'entre elles concernaient le Service Exploitation des ouvrages d'épuration // Une seule impliquait une station d'épuration EMAS (Ciney)
- 13 des 41 plaintes reçues ont été prises en charge mais ne concernaient pas l'Exploitation (problèmes ne relevant pas de la responsabilité de notre Service ou d'INASEP)

31 résolues

- 23 d'entre elles concernaient des réclamations introduites en 2018 les 8 autres sont des réclamations introduites avant 2018
- 21 réclamations résolues concernaient le service Exploitation des ouvrages d'épuration, dont 1 relative à une station d'épuration EMAS (Ciney)
- Les 10 autres réclamations résolues en 2018 ne concernaient pas l'Exploitation mais ont été traitées dans le cadre de notre mission de Service Publique

28 encore en traitement

- Dont seulement 23 concernent l'Exploitation des ouvrages d'épuration
- Les 5 autres sont traitées dans le cadre de notre mission de Service Public
- Aucune ne concernait les stations d'épuration EMAS

Détail de la plainte reçue en 2018 concernant la station d'épuration de Ciney

- Objet de la plainte: dans les stations d'épuration individuelles, les bactéries sont fixées sur des modules en plastique. Lors d'une vidange des boues d'une de ces stations individuelles, un vidangeur a accidentellement aspiré ces modules avec les boues. Lorsque le vidangeur a déposé le contenu de sa cuve sur la station d'épuration de Ciney, vu les conditions (pluie et atteinte du niveau de surverse dans le bassin d'orage), les modules se sont retrouvés dans la station. Les boues déposées par le vidangeur ont été traitées sur la station mais les modules plastiques (qui flottent), n'ont pas été retenus dans nos installations et ont abouti dans le ruisseau (Le Viroin).
- Solution mise en œuvre : bien que ce cas soit rare et accidentel, nous avons sensibilisé l'ensemble des vidangeurs à ce risque et les avons appelés à plus de vigilance lors des vidanges. Parallèlement, nous avons mis en place un dégrillage plus fin et systématique des matières de vidange apportées sur cette station, avec surveillance par nos exploitants (dépôt des gadoues à l'intérieur du site). Cette action a été suivie en collaboration avec le SPW.

3.4 CULTIVER LA COMPÉTENCE DE NOTRE PERSONNEL EN 2018

986 heures de formation suivies (1 166 en 2017 // 2 545 en 2016) par 163 agents (136 en 2017 // 278 en 2015)

0,7 % des heures de travail allouées à la formation (0,8 % en 2017 // 1,8 % en 2016)

18 formations différentes (20 en 2017 // 46 en 2016)

91 heures technologies et marchés publics (301 en 2017) 7 heures Management et développement personnel (190 en 2017)

697 heures Sécurité(660 en 2017)

191 heures - SME

(Accueil nouveaux agents et sensibilisation au tri des déchets // 15h en 2017





CHAP. 4

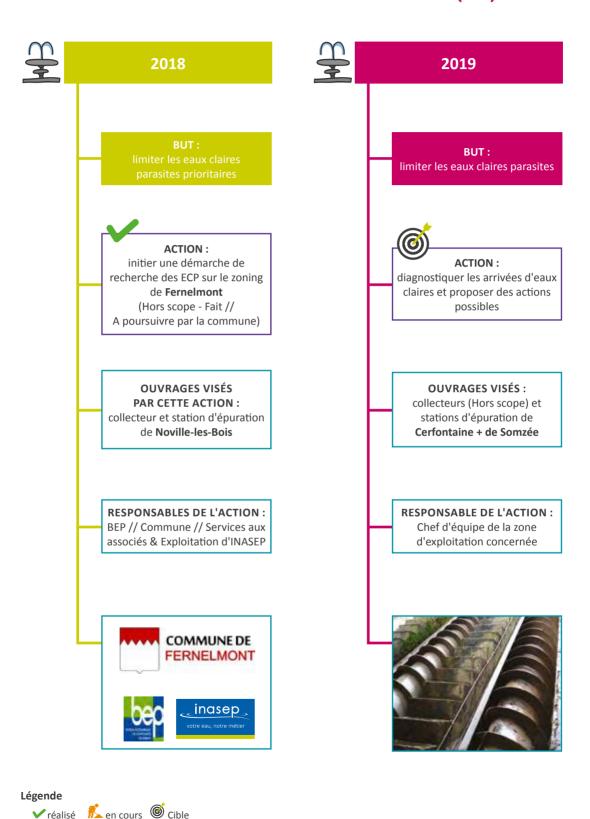
OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



Notre « Déclaration environnementale // Démarche » présente les 9 grands objectifs qui guident les objectifs spécifiques définis annuellement.

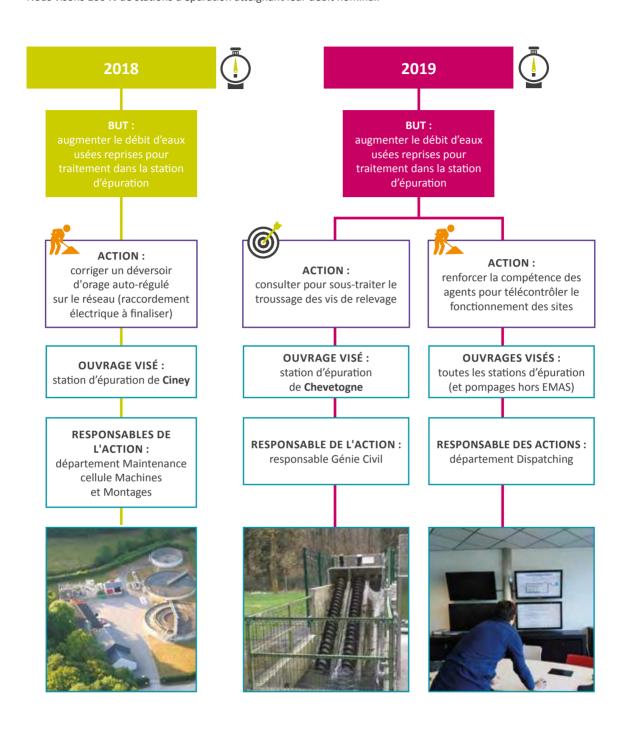
Est donc présentée ci-après l'atteinte des objectifs spécifiques 2018 et ceux retenus pour 2019.

OBJECTIF 1 // LIMITER LES EAUX CLAIRES PARASITES (ECP)



OBJECTIF 2 // ATTEINDRE LES DÉBITS NOMINAUX DES OUVRAGES

Nous visons 100 % de stations d'épuration atteignant leur débit nominal.



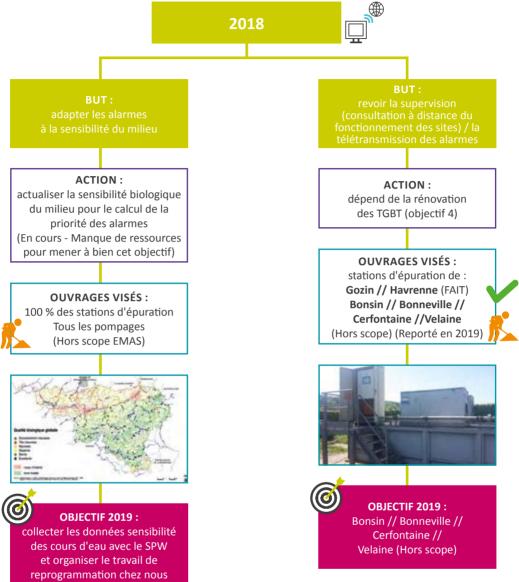






OBJECTIF 3 // TÉLÉTRANSMISSION ET SUPERVISION

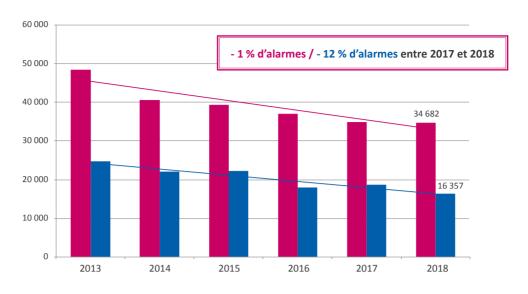
Cet objectif permet à la fois d'améliorer et de fiabiliser les ouvrages, et également d'optimiser les ressources en remplaçant des passages d'exploitants sur sites par des prestations de visualisation à distance du fonctionnement des sites.







NOMBRE TOTAL D'ALARMES REÇUES



Légende

■ Tous sites exploités ■ Stations d'épuration EMAS

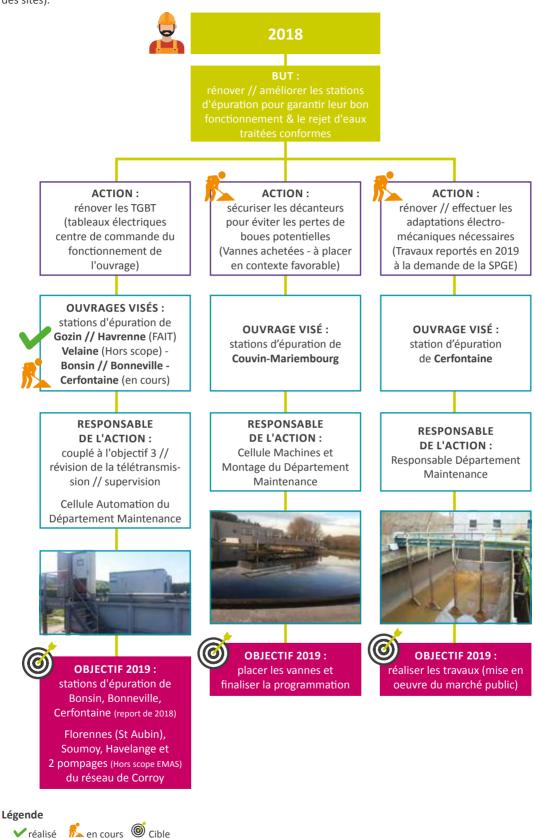
Grâce à la reprogrammation des alarmes en fonction de la sensibilité du milieu récepteur, à la fiabilisation des sites et aux multiples actions résultat du travail des exploitants et agents de Maintenance, le nombre d'alarmes réceptionnées et traitées par les exploitants a diminué de 12 %.

Un résultat très positif pour une approche innovante à haute valeur ajoutée environnementale puisque les agents de garde interviennent désormais prioritairement là où les effluents reversés au milieu récepteur ont le plus d'impact (charge polluante résiduelle / sensibilité du milieu / niveau d'eau).



OBJECTIF 4 // PRÉVENTION ET OPTIMISATION TECHNIQUE

Cet objectif permet d'améliorer et de fiabiliser les performances épuratoires des ouvrages, ainsi que de diminuer la fréquence de passage des exploitants sur sites (remplacement par des visualisations à distance du fonctionnement des sites).





2018 (suite)



ACTION:

curer les boues accumulées dans la lagune (cahier des charges effectué et validé + travaux à démarrer en 2019)

ACTION:

remplacer les membranes d'ultrafiltration (cahier des charges + travaux effectués)

ACTION:

diagnostiquer le fonctionnement des décanteurs pour optimiser leur fonctionnement et renforcer la maîtrise du risque de pertes de boues (Fait - actions correctives à suivre)

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration de **Beauraing Gozin**

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration de Vresse-sur-Semois

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration de Namur

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Département Exploitation

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Département Exploitation

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Département Exploitation







OBJECTIF 2019:

travaux de curage par prestataire (mise en oeuvre de la procédure de marché public effectuée en 2018)

OBJECTIF 2019:

réaliser une modification technique au niveau des décanteurs

(Adjoint au Responsable Maintenance)

Légende







^{*} Scope = domaine d'application d'EMAS

2018 (suite)

ACTION:

former les exploitants pour renforcer leurs compétences de conduite des stations : nitrification // dénitrification (Fait pour les cadres de Maintenance-Exploitation)

cette action permet également d'optimiser les consommations d'énergie liées à l'aération des bassins d'activation où s'éffectue cette épuration biologique de l'azote.

OUVRAGES VISÉS:

tous les ouvrages

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Département Exploitation

ACTION:

élaborer des consignes claires pour les acteurs en vue de sauvegarder les consignes et réglages des stations d'épuration (En suspens, faute de solution technique appropriée)

OUVRAGES VISÉS:

tous les ouvrages

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Département Exploitation

6

OBJECTIFS 2019:

suivre la sauvegarde manuelle des consignes et réglages des stations par les exploitants







Légende







2019

BUT:

améliorer la fiabilité, la capacité de traitement et la performance des ouvrages



ACTION:

remplacer la station d'épuration par un pompage qui renverra les eaux usées dans le réseau d'assainissement d'Andenne -> dépend des priorités d'investissement de la SPGE



ACTION:

rechercher une solution permettant d'évacuer et de gérer en continu les boues générées par la lagune → impact épuratoire et économique positif recherché



station d'épuration de Coutisse Peu d'Eau

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration de Beauraing-Gozin

RESPONSABLES DE L'ACTION:

Bureau d'études INASEP et **Directeur Exploitation**



RESPONSABLE DE L'ACTION:

Adjoint au Responsable Maintenance



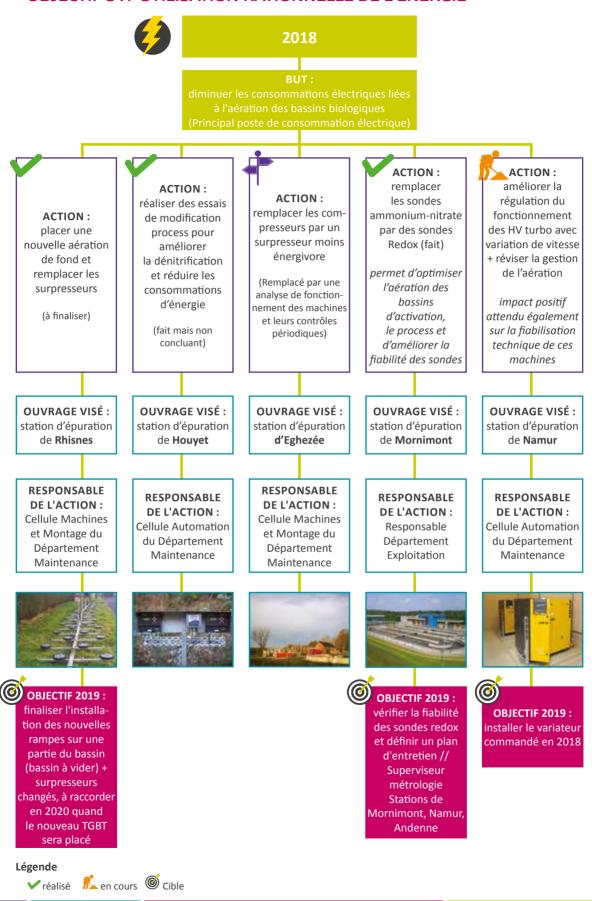


Légende





OBJECTIF 5 // UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE





ACTION:

optimiser les consommations d'énergie liées au remplissage du bassin d'orage (FAIT)

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration d'Ohey

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Cellule Automation du Département Maintenance



ACTION:

renforcer la maîtrise des consommations liées au fonctionnement des chauffages des locaux de stations d'épuration (Diagnostique effectué - chauffages d'appoint achetés)

OUVRAGES VISÉS:

Gozin // Rochefort // Villers-sur-Lesse // Wanlin // Florennes St Aubin // Daussois // Omezée // Floreffe // Les Isnes // Corroy // Ciney // Naninne // Sart Bernard // Wépion // Godinne // Warnant

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable EMAS



OBJECTIFS 2019:

finaliser le rapport pour en exploiter les conclusions et mettre en œuvre les actions pertinentes pour limiter les consommations d'énergie liées au chauffage des bâtiments

Mettre en place des thermostats pour réguler le chauffage des bâtiments // **Exploitants**

(Stations d'épuration de Miécret, Sart-Bernard, Achène (Hors scope), Natoye, Braibant, Noiseux)

Légende









ACTION:

mettre en place des panneaux solaires pour alimenter les turbines d'aération de la 2^e lagune

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration de Sorée (2^e lagune)

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Adjoint au Responsable Maintenance



ACTION:

évaluer les dépôts de boues dans les bassins d'activation -> ces dépôts sont source de consommation d'énergie pour l'agitation et l'aération des bassins d'activation

OUVRAGES VISÉS:

toutes les stations d'épuration

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Exloitation





Légende





OBJECTIF 6 // FAVORISER LA VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS PRODUITS: REJETS ILLICITES ET VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

Les rejets illicites sont les émissions, dans le réseau d'assainissement, d'eaux usées de nature inappropriée. Ces émissions peuvent avoir pour conséquence le dysfonctionnement de nos ouvrages ou la pollution des boues valorisées en agriculture.







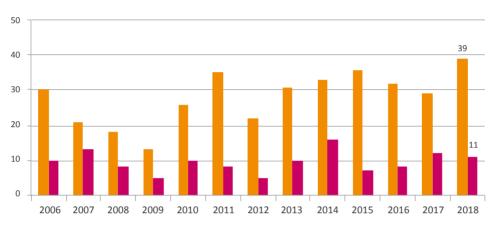
OUVRAGE VISÉ:

toutes les stations d'épuration



OBJECTIF 2019: publier le marché

POLLUTIONS REÇUES PAR LES EAUX USÉES (REJETS ILLICITES)



Légende

Total ■ Récurrentes

Les résultats détaillés des perturbations connues en 2018 (et évolutions depuis 2017) sont présentés au § 5.3.2









OBJECTIF 7// EMAS, AMÉLIORATIONS ORGANISATIONNELLES

Toutes ces mesures, pilotées par le Responsable EMAS, concernent l'ensemble des ouvrages et des agents du Service Exploitation.









2018 (suite) **Améliorations organisationnelles**

ACTION:

recruter un ingénieur pour remplacer les 2 techniciens Génie Civil qui vont être affectés à la GPAA (Gestion Publique de l'Assainissement Autonome) (FAIT)

OUVRAGES VISÉS:

tous

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Directeur Exploitation + Directeur RH

ACTION:

vérifier les lieux de prélèvements par le laboratoire

accompagnement des préleveurs par nos agents

prélèvement d'échantillons en fonction du débit traité (Ciney, Lives)

disposer d'un bilan utilisable à tout moment de l'année avec comparaison inter-années pour un pilotage affiné par ouvrage

OUVRAGES VISÉS:

tous les ouvrages

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Directeur Exploitation

OBJECTIF 2019:

prélèvement proportionnel au débit à étendre de Ciney et Namur à Mornimont, Andenne, Floreffe, Corroy, Rochefort

Fiabiliser et optimiser le bilan sous Ouvrages (coordination, procédure, programmation, encodages...)

ACTION:

achat et test de tablettes numériques (Tests de développement informatique à démarrer)

OUVRAGES VISÉS:

tous les ouvrages

RESPONSABLE DE L'ACTION:

agent pojets informatiques



OBJECTIF 2019: poursuivre les tests





2019- Améliorations organisationnelles

BUT:

améliorer nos savoirs et notre organisation pour être plus performants et plus efficaces

ACTION:

renforcer les compétences process (boues activées et nitrification)

OUVRAGES VISÉS:

100 % des stations d'épuration

RESPONSABLES DE L'ACTION:

Responsable Exploitation Adjoint au Responsable Exploitation

ACTION:

améliorer la traçabilité des informations relatives à la vie de l'ouvrage (rénovations, nouvelles installations ajoutées, modifications process importantes...)

OUVRAGES VISÉS:

tous les ouvrages

RESPONSABLES DE L'ACTION:

Responsable EMAS Stagiaire



ACTION:

coordonner la définition des compétences requises pour le service exploitation en vue de les formaliser sous ERH (Logiciel utilisé pour la gestion du personnel)

OUVRAGES VISÉS:

tous les ouvrages

RESPONSABLES DE L'ACTION:

Responsable EMAS Responsable Formation





Légende



2019- EMAS & réglementaire

BUT:

maintenir l'enregistrement EMAS de 100 % de nos stations d'épuration et veiller à la conformité réglementaire de nos activités et sites



ACTION:

se conformer au nouveau décret sol lors des renouvellements de permis

stratégie à définir en collaboration avec les parties prenantes (SPGE, OAA, SPW...) impact financier et réglementaire

à limiter vu la maîtrise de nos risques avec EMAS depuis 2016

OUVRAGES VISÉS:

les stations d'épurations de : Beauraing Gozin, Bioul, Cerfontaine, Franc-Waret, Gedinne, Gelbressée, Ohey, Han-sur-Lesse, Havelange, Natoye, Oignies, Olloy, Philippeville (Hors scope EMAS), Winenne

RESPONSABLES DE L'ACTION:

Responsable Permis et Autorisations Responsable EMAS





ACTION:

suivre la suspension de l'exigence de désinfection en collaboration avec le SPW, analyses effectuées en 2018

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration de Celles

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable EMAS





ACTION:

préparer l'enregistrement EMAS des 2 stations d'épuration à prendre en exploitation en 2019 : - analyse environnementale

- évaluation de conformité - audit interne
 - **OUVRAGES VISÉS:**

les stations d'épuration de Hastière et Pontillas

RESPONSABLES DE L'ACTION:

Responsable EMAS **Exploitants**



OBJECTIF:

100 % de conformité réglementaire // 100 % des stations enregistrées EMAS







OBJECTIF 8 // OPTIMISER LES RESSOURCES UTILISÉES POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION



2018

ACTION:

revoir nos modes de gestion des graisses (gisement, tests, adaptation du SME, marché de transport)

OUVRAGES VISÉS:

stations d'épuration de : Andenne, Bricniot, Ciney, Corroy, Dinant, Eghezée, Floreffe, Godinne, Namur, Mornimont, Naninne-les-Fonds, Philippeville, Saint-Martin, Wépion Profondeville

RESPONSABLES DE L'ACTION:

Resp. Exploitation et son adjoint Exploitants et Responsable **EMAS**



OBJECTIFS 2019:

à poursuivre et finaliser (marché vidangeurs et SME)

2018

ACTION:

implanter des caméras de surveillance sur les unités de réception des gadoues

OUVRAGES CONCERNÉS:

stations d'épuration de : Namur (FAIT), Mornimont (FAIT), St Martin Andenne, Corroy, Godinne, Wépion

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Télégestion du Département Maintenance



OBJECTIFS 2019:

à installer sur les stations de St Martin Andenne, Corroy, Godinne, Wépion









2018



ACTION:

time Reporting et Geolocalisation (poursuite de 2017 et extension)

OUVRAGES VISÉS:

tous (stations d'épuration en 1er)

RESPONSABLES DE L'ACTION:

Directeur Exploitation + Responsable Projets informatiques



6

OBJECTIFS 2019:

généraliser et étendre

2018



ACTION:

suivre et analyser les résultats des tests de stockage des boues liquides en lieu et place du chaulage

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration de Cerfontaine

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Permis et Autorisation





OBJECTIFS 2019:

exploiter les résultats



optimiser les ressources utilisées

BUT:

limiter les consommations de chlorure ferrique (FeCl₂) aux justes besoins (Moins de ressources consommées et moins de boues produites en maintenant les performances épuratoires)



ACTION:

installer un analyseur de la teneur des effluents en phosphore en continu avec utilisation des résultats pour adapter automatiquement l'injection de FeCl3

OUVRAGE VISÉ:

station d'épuration de Namur

RESPONSABLE DE L'ACTION:

Responsable Automation-électricité du Département Maintenance



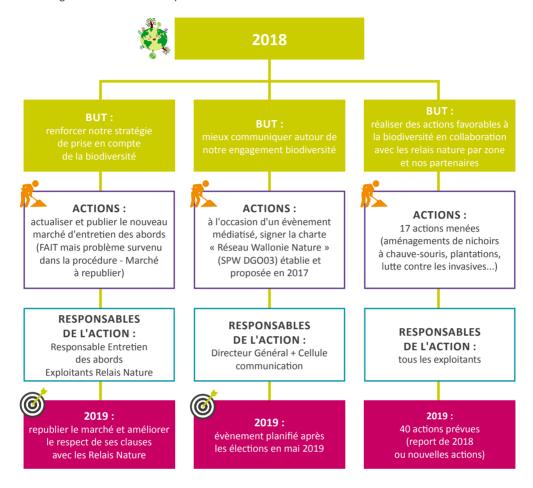






OBJECTIF 9 // BIODIVERSITÉ

Cet objectif concerne tous nos ouvrages. Il est soutenu par un coordinateur biodiversité qui gère le marché d'entretien des abords et anime l'équipe des Relais Nature par zone d'exploitation. Ces relais animent eux-mêmes la prise en compte de ces aspects dans le cadre de notre métier au sein de leur équipe « locale » et mènent les actions avec leurs collègues sur les stations d'épuration de leur zone.



Un plan d'action biodiversité, détaillant les actions menées en 2018 et prévues en 2019 est disponible sur simple demande. Ce plan, ainsi que notre organisation déployée avec des Relais Nature, est la base de notre engagement qui sera labellisé « Réseau Wallonie Nature ».











CHAP. 5

RÉSULTATS



5.1 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS EN 2018

Le processus d'épuration des eaux par INASEP en Province de Namur et ses performances environnementales peuvent être synthétisés comme suit pour 2018



EAUX USÉES PROVENANT DES HABITATIONS ET ENTREPRISES arrivées par les égouts et collecteurs

41 856 391 m³

Impacts indirects : DILUTION / TAUX DE COLLECTE / REJETS ILLICITES de polluants dans les eaux usées. 39 enregistrés

Charge réelle reçue : 212 340 EH 4 650 T DBO, reçues

RÉCEPTION DES DÉCHETS LIQUIDES

GADOUES (40 394 m²)
EFFLUENTS INDUSTRIELS LIQUIDES
1940 m³

CURURES COMMUNALES (Près de 140.5 m³)

> CURURES AIVE (Près de 92 m³)

CURURES INASEP

ÉNERGIE

- ÉLECTRICITÉ 14 850 171 KWh dont 64 045 KWh produits sur station)
- MAZOUT DE CHAUFFAGE 15 000 L achetés
- MAZOUT DE ROULAGE 106 187 L

RESSOURCES

- EAU DE VILLE 11 346 m³ dont 2 867 m³ à partir de puits sur station
- EAU DE SERVICE 521 508 m
- CHLORURE FERRIQUE 489 Tonnes
- PAC 210 Tonnes (moyenne sur 2 ans)
- POLYMÈRE 156 Tonnes
- CHAUX / LAIT DE CHAUX
- 1 636 Tonnes de CaO
- RÉACTIFS DE DÉSODORISATION 33,2 Tonnes

94 STATIONS D'EPURATION EMAS

(dont 1 démantelée en oct. 2018)

Capacité nominale totale exploitée 420 437 EH

4 441 T de DBO_s éliminées

TRANSVERSAL

- DEPLACEMENTS pour exploitation 1,25 millions de km parcourus
- TRANSFERTS DE BOUES liquides 776 transferts = 19 855 m³ = 727 TMS
- COLLECTE DE BOUES déshydratées sur lits de séchage (0 collectes - 0 TMB)
- BIODIVERSITÉ: 0 pesticide, fauchage tardif, relais nature pour actions spécifiques aux besoins locaux

BOUES DÉSHYDRATÉES (25 541 TMB = 7 544 TMS)

• 27 % VALORISATION AGRICOLE (21 435 TMB)

• 13 % VALORISATION ÉNERGETIQUE (3 106 TMB)

DÉCHETS (triés et revalorisés)

- CURURES ET SABLES (1 450 Tonnes)
- DÉCHETS DE DÉGRILLAGE (318 Tonnes)
- PAPIERS-CARTONS, HUILES, DÉCHETS DANGEREUX (14,6 Tonnes) ET AUTRES FRACTIONS MINORITAIRES

ODEURS (0 plainte EMAS) 3 640 T de CO₂ émis

EAUX ÉPURÉES

41,9 millions de m³ d'eaux traitées

239 T DBO rejetées

QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

653 contrôles entrée/sortie

92 des 94 stations conformes aux normes de rejet

par le réseau (Noville-les-Bois) //
1 demande de dérogation en cours
pour la désinfections (Celles)

5.2 PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN 2018

5.2.1 Utilisation totale directe d'énergie & production // Données 2018

a. Production par panneaux solaires et turbine électrique



PRODUCTION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ (PANNEAUX SOLAIRES + TURBINE)

- 2015 2019 : Un peu plus de 171 850 KWh
- 2018 : un peu plus de 64 100 KWh (consommation annuelle de près de 25 ménages*)
- Sur 2 stations d'épuration EMAS (Sorée et Namur, voir ci-dessous)



PRODUCTION PAR PANNEAUX SOLAIRES

- Station d'épuration de Sorée
- Alimentation directe des turbines d'aération de la première lagune
- Objectif 2019 : projet d'installer les panneaux solaires sur la 2^e lagune
- 3 090 KWh produits en 2018 (2 789 KWh en 2017)
- Soit quasi l'équivalent de la consommation annuelle d'1,2 ménage*
- Près de 20 400 KWh produits depuis leur mise en service en 2012



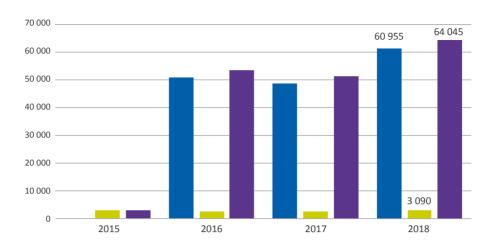
PRODUCTION PAR TURBINE SUR LE FLUX D'EAU SORTANT

- Station d'épuration de Namur
- L'eau traitée rejetée fait tourner une turbine qui produit l'électricité
- Utilisation directe pour contribuer aux besoins de la statior
- Près de 61 000 KWh produits en 2018 (45 420 KWh en 2017)
- Soit l'équivalent de la consommation anuelle de presque 24 ménages*
- Plus de 160 000 KWh produits depuis la mise en service en mai 2016 et son optimisation en 2017 (objectif 5)

^{*} Source : « La consommation moyenne de clients résidentiels type » - CWAPE - 12/11/2003 - Ménage privé de 3 personnes = 3 300 kWh/an, 2 personnes = 2 200 kWh/an. Sachant qu'un foyer moyen belge est constitué de 2,35 personnes (donnée 2005 – Bureau Fédéral du Plan), la consommation d'un foyer moyen est estimée à 2 585 kWh



KWH PRODUITS SUR STATIONS D'ÉPURATION



Légende

Par turbine sur l'eau traitée rejetée (Namur) KWh produits par panneaux solaires photovoltaïques (Sorée) Total



b. Consommation totale d'électricité - Données 2018

94 stations d'épuration visées par EMAS Capacité nominale d'épuration visée par EMAS : **420 437 équivalents**habitants

CHIFFRES CLÉS

Pour le fonctionnement 24h/24 et 365 j/an des 93 stations d'épuration visées par EMAS

Pour ce faire, près de **14,7 millions de KWh** ont été utilisés* (14.6 en 2017)

Près de 4 411 Tonnes de DBO₅** éliminées des eaux avant rejet (4 321 T en 2017)

Consommation électrique annuelle correspondant à celle de près de 5 750 foyers*** (5 645 en 2017)

Epuration des eaux usées de l'équivalent de plus de **8 570 foyers****** (8 381 en 2017)





- * En 2017, cette consommation cumulée ne comprend pas les stations d'épuration de Bricniot (problème de compteur) et de Chevetogne (relevé non disponible) Certains relevés font l'objet d'une estimation pour des raisons techniques (ex : relevé des index moins de 365 jours -> estimation rapportée à 365 jours)
- ** Unité de mesure de la pollution dégradable biologiquement (voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure)
- ***Source : « la consommation moyenne de clients résidentiels type » CWAPE 12/11/2003 Ménage privé de 3 personnes = 3 300 kWh/an, 2 personnes = 2 200 kWh/an. Sachant qu'un foyer moyen belge est constitué de 2,35 personnes (donnée 2005 Bureau Fédéral du Plan), la consommation d'un foyer moyen est estimée à 2 585 kWh
- ****1 foyer = 2,35 personnes et 1 EH = 60 g de DBO_s rejetés par jour Cette valeur n'est en réalité qu'indicative car les eaux usées assainies par les stations d'épuration sont mixtes (issues des habitations et des entreprises / commerces).

Par rapport à 2017

La consommation électrique de la station d'épuration de Bricniot a été prise en compte (pas de relevé en 2017) et la station d'épuration de Wépion Bois-du-Curé a fonctionné jusque début octobre 2018 (puis démantelée et remplacée par un pompage – voir § 2.1).





Synthèse 2018



76 % de la consommation totale

13 stations d'épuration EMAS de capacité nominale ≥ 8 500 EH

Près de 11,3 millions de KWh consommés (11 KWh en 2017)

Dont 64 045 KWh produits et consommés directement sur la station de Namur(48 420 KWh en 2017) 19 % de la consommation totale

42 stations EMAS entre 1 000 et 8 500 EH nominaux

2,8 millions de KWh consommés (comme en 2017)

Aucune production d'électricité par ces stations

5 % de la consommation totale

39 stations d'épuration, dont 37 EMAS et 2 ISO 14 001

0,8 millions de KWh consommés (comme en 2017)

3 090 Kwh produits et consommés directement sur la station de Sorée (2 789 KWh en 2017)



5.2.2 Indicateur de base

a. Choix de l'indicateur de base pour mesurer la performance énergétique

Pour permettre une comparaison globale des stations, l'indicateur recommandé à l'issue de cette étude, et retenu comme KPI dans le nouveau Contrat de Gestion de la SPGE, est le rapport entre la consommation annuelle d'énergie et le nombre de m³ entrant dans la station (I₂ = Kwh/m³).

Nous avons donc adopté cet indicateur comme indicateur de base (au sens du Règlement EMAS) afin de vous présenter nos performances 2018.

Toutefois, comme les conclusions de cette étude le signalent (et comme nous pouvons le constater sur les stations que nous exploitons – annexe 2), différents facteurs influencent cet indicateur. En pratique, nous mettons donc en perspectives l'analyse des résultats, station par station, des 4 indicateurs suivants :

INDICATEUR	INTÉRÊT
La consommation annuelle globale d'énergie (KWh)	Visibilité de l'évolution de la consommation globale de l'ouvrage (impact de certaines modifications techniques).
	Inclut l'impact des charges polluantes reçues parallèlement aux eaux usées (boues liquides, gadoues, eaux industrielles) et traitées sur la station.
La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de boues produites par la station	Biais : la mesure de la siccité sur les petites stations (boues liquides) n'est pas toujours fiable, même si des efforts ont été menés pour cela dans le cadre du SME + les vidanges de boues fin d'année ou début d'année influencent la
(I ₁ = kWh/TMS/an)	production annuelle.
	Cet indicateur est peu pertinent pour les lagunages et les biodisques dont la production de boues n'est pas aussi représentatives du fonctionnement épuratoire que dans le cas de stations à boues activées.
	Recommandation du Cebedeau.
La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de pollution entrant dans la station (I ₃ = kWh/EH reçu/an)	Incluent la variation de la charge reçue par les eaux usées à traiter (plus de charge = plus de besoins d'oxygéner les bassins = plus de KWh consommés).
La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de pollution éliminée par la station (I ₄ = kWh/kg DBO éliminée/an)	Ces indicateurs sont influencés par la représentativité des prélèvements effectués (4 échantillons par an) et par la pluviométrie (dilution de l'influent – en particulier sur l'indicateur I ₃).

Calcul du KPI relatif à l'énergie (I₂) :

Consommation énergétique par m³ traité =

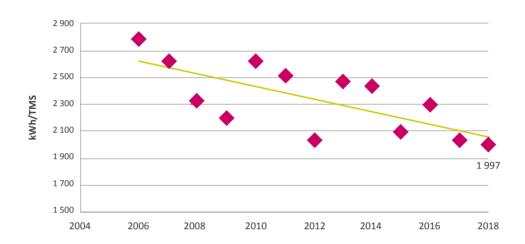
Moyenne (Nombre de kWh consommés au cours de l'année concernée) pour toutes les stations d'épuration existantes au 31.12 de l'année concernée Nombre de m³ traités au cours de l'année concernée

b. Résultats 2016 - 2018

L'électricité consommée par les stations d'épuration sert principalement à l'aération des bassins et, de manière générale, à l'épuration des eaux (transformation de la pollution organique dissoute - DBO_5 , en boues // Voir la Déclaration environnementale - Démarche).

C'est pourquoi nous suivons, depuis le début de la démarche EMAS (2016), le rapport annuel global entre la consommation d'électricité et la quantité de boues d'épuration produites par l'ensemble des stations que nous exploitons (voir § 5.1.8).

ENERGIE CONSOMMÉE PAR TONNE DE MATIÈRE SÈCHE (TMS) PRODUITE - STATIONS VISÉES PAR EMAS







ENSI	EMBLE DES STATIONS VISÉE	S PAR EMAS	
Consommation totale d'électricité (A)	14 313 611 KWh	14 593 366 KWh	14 850 171
Capacité nominale cumulée	419 116 EH	420 437 EH	420 437 EH
Volume total d'eaux usées traitées (B)	45,02 millions de m³	38,92 millions de m³	41,86 millions de m³
Précipitation annuelles¹	714,3 mm	563,1 mm	650,2 mm
Charge totale réelle reçue (B)	195 563 EH	208 239 EH	212 340 EH
Boues produites (B)	6 243 TMS	7 273 TMS	7 544 TMS
Charge interceptée (Kg DBO ₅ /an) (B)	4 031 Tonnes	4 313 Tonnes	4 411 Tonnes
INDICATEURS (R = A/	B) - Moyenne sur l'ensemble	des stations visées par EMA	S
	2016	2017	2018
KWh/m3/an*** (I2)	0,42	0,49	0,50
KWh/TMS/an** (I2)	9 518	9 935	8 729
KWh/EH reçu/an* (I3)	364	305	248
KWh/KgDBO _s éliminé/an* (I3)	26,7	17,5	13,6

Le nouveau contrat de gestion a instauré un collège de suivi composé de représentants de la SPGE et de la Région et chargé d'évaluer l'évolution de l'indicateur de performance « kWh/m³ d'eau traitée ». Cet indicateur est calculé à partir des données de tous les OAA.

Partant d'une valeur = 0,5693 kWh/m³ d'eau traitée en 2016, il devrait diminuer de 2 % par an.

L'objectif est donc de 0,5467 KWh/m³ pour 2018 et nous sommes à 0,5036 KWh/m³

Les résultats détaillés par station sont disponibles en annexe 1. Comme dans le tableau ci-dessus, l'impact de la pluviométrie y est clairement lisible (réseaux d'assainissement unitaires). Ce facteur externe n'est pas maîtrisable, hormis au travers des actions de réduction des eaux claires parasites.



Moyenne calculée sur l'ensemble des stations EMAS en tenant compte des évaluations et corrections explicitées plus loin (ex : certains débits en 2018)

^{*} En 2016, les lieux et modalités de prélèvements ont été revus, et les collaborations avec le laboratoire ont été renforcées afin de fiabiliser les résultats d'analyse qui servent à composer ces indicateurs.

^{**} Depuis 2016 également, la capture et la fiabilité des données de production de boues ont fait l'objet d'une amélioration et d'une attention accrue dans le cadre de notre démarche de management environnemental. Les lagunes ne sont pas comprises dans la moyenne car leur production de boue est nulle annuellement (curage tous les 10 ans environ).

^{***} Depuis fin 2016, une attention particulière est portée tout au long de l'année à la capture des données de débit traité biologiquement par la station.

¹ http://www.meteolobbes.be/site/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=91

c. Cibler les améliorations prioritaires pour la performance énergétique du parc de stations exploitées

Ce but (cf. chapitre 4 – objectif 5), que nous poursuivons depuis le début de notre démarche EMAS et même bien avant, est partagé avec notre partenaire SPGE.

Suite à l'étude menée par le Cebedeau, il est prévu d'avancer ensemble vers la définition d'indicateurs et de valeurs de référence permettant de cibler plus précisément les stations à améliorer prioritairement pour réduire leur consommation énergétique. En effet, différents paramètres (présence d'un relevage, réception de gadoues...) influencent la performance énergétique et les indicateurs observés.

Les audits énergétiques (cf. chapitre 4 – objectif 5) permettront également d'avancer vers cet objectif

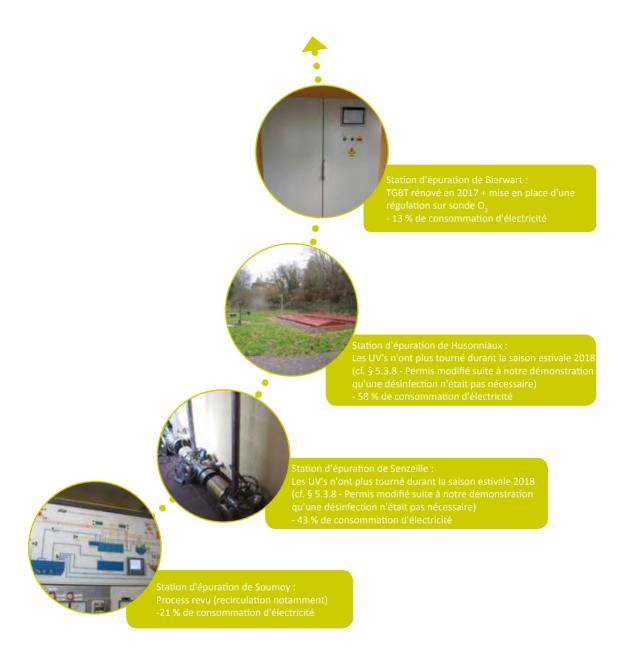
A ce jour, l'analyse environnementale, l'analyse des différents facteurs et indicateurs, la connaissance des ouvrages et le retour d'expérience, ainsi que le contexte (financier, technique...) guident nos choix d'actions (objectif 5).

Les principales améliorations menées chaque année sont reprises dans nos objectifs EMAS, de multiples actions étant également menées directement par nos agents des départements Exploitation et Maintenance sur les ouvrages qu'ils exploitent.





5.2.3 // Quelques illustrations de l'efficacité des actions menées



Les pourcentages calculés correspondent à la moyenne de l'évolution 2017 et 2018 des indicateurs $KW/m^3/an$, KWh/EH in/an, KWh/TMS et KWh/EH intercepté.

5.3 PERFORMANCE ÉPURATOIRE DES STATIONS D'ÉPURATION EN 2018

La vocation première des stations d'épuration est d'épurer les eaux usées, nous vous présentons donc ci-après les performances épuratoires des ouvrages exploités sous EMAS.

Les résultats épuratoires spécifiques de nos ouvrages sont accessibles sur simple demande à info@inasep.be.

5.3.1 Volumes d'eaux épurées et charge polluante interceptée // 2016 à 2018

POUR L	ES STATIONS D'EPURATI	ON EMAS	
Capacité Nominale cumulée (EH)	419 116	420 437	420 437
Précipitations annuelles (mm)	714,3	563,1	650,2
Volumes d'eaux traitées (Millions de m³)	45,02	38,93	41,86*
Charge polluante interceptée (Tonnes de DBO _s)	4 031	4 313	4 411
Boues produites (Tonnes de Matière Sèche)	6 166	7 273	7 544
Nouvelles stations d'épuration visées par EMAS	Eghezée Fosses-la-ville Walcourt Warnant	Celles Leuze	Wépion Bois-du-Curé désaffectée en octobre 2018

Les volumes d'eaux usées traités sur nos stations sont influencés par la pluviométrie car les réseaux sont très majoritairement unitaires en Province de Namur. Cela signifie que les eaux de pluie qui s'écoulent par les avaloirs de voirie et les descentes de toiture aboutissent dans le même réseau de collecteur que les eaux usées.

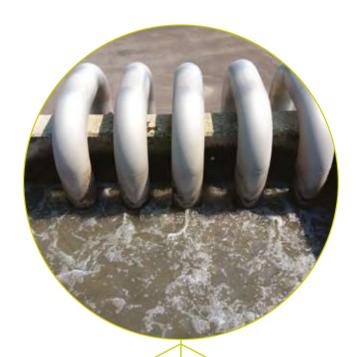
Notre objectif est de traiter un maximum d'eaux usées sur station en veillant à l'atteinte des débits nominaux sur station (objectif 2), et en assurant une gestion adaptée des réseaux de collecteurs et pompages (dont la limitation des eaux claires parasites – objectif 2).



^{*} Volume tenant compte d'une estimation pour Andenne (voir § 5.3.3), Bonsin, Omezée (voir § 5.3.5) et Natoye (voir § 5.3.4). Comme en 2016 et 2017, le débit traité par les stations de Coutisse Froidebise et de Wépion Bois-du-Curé (voir § 5.3.5) ne sont ni estimés, ni pris en compte dans ce chiffre (voir § 5.3.5).

² Source : Météobelgique.be

³ Débits prévus selon la capacité de la station





Epuration collective des eaux usées :

86,8 % de la population de la Province



Objectif 2 : pomper les débits prévus pour épurer un maximum d'eaux usées dans les stations



41,86 millions de m³ d'eaux usées traitées par les 94 stations EMAS en 2018 (38,93 en 2017)

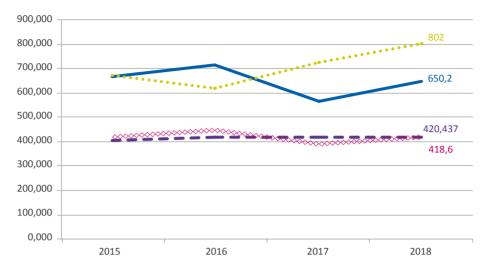
Lorsque des eaux usées arrivent sur station, elles contiennent une certaine charge polluante (mesurée par la DBO_5^4). Cette pollution est « captée » et « digérée » par les boues activées de la station, ce qui permet de rejeter dans le milieu récepteur (ruisseaux, rivières...) des eaux épurées contenant moins de charge polluante.

L'abattement de pollution entre l'entrée et la sortie de la station est mesuré par plusieurs paramètres, dont la DBO_s interceptée. Cette « DBO_s » est ainsi en quelque sorte « transformée » en boues d'épuration, boues qui doivent être soutirées et exportées de la station (voir § 5.5.1).

⁴ Voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure

Le graphique ci-après représente l'évolution des principales données traduisant l'épuration des eaux ces dernières années sur les stations EMAS en Province de Namur.

STATIONS D'ÉPURATION EMAS // DONNÉES D'ÉPURATION



Légende

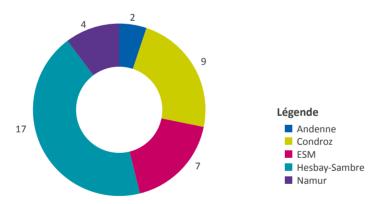
— Capacité nominale cumulée (milliers d'EH) ⇔ Volumes d'eaux usées traitées (centaine de milliers de m³)

 Précipitations annuelles (mm) ···· Boues produites (dizaine de Tonnes de Matière Sèche)

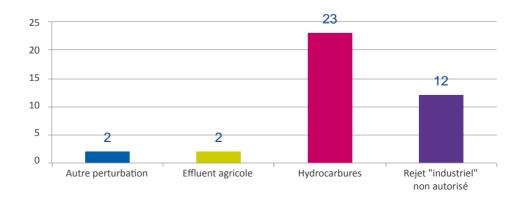
5.3.2 Perturbations liées à des rejets illicites reçus avec les eaux usées - 2018

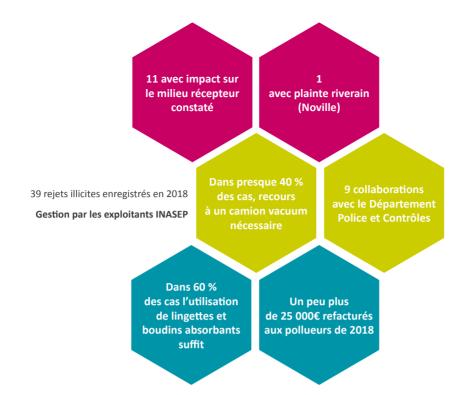
Près de 40 perturbations ont été enregistrées en 2018 sur les 94 stations d'épuration exploitées. Ce sont majoritairement des arrivées de mazout et des rejets industriels anormaux.

39 REJETS ILLICITES ENREGISTRÉS EN 2018



NATURE DES 39 REJETS ILLICITES ENREGISTRÉS EN 2018





Afin de limiter l'impact de ces rejets sur la qualité des boues (valorisation agricole), le milieu récepteur et le prix de l'eau (refacturation des frais), nous agissons avec les moyens à notre disposition, effectuons des recherches sur réseau, des sensibilisations et collaborons avec le Département Police et Contrôles ou encore l'Unité de Répression des Fraudes qui sont habilités à visiter les entreprises (cf. objectif 6).

Victoires

- Andenne : travaux réalisés fin 2018 au sein de la société émettrice
- Mariembourg : émetteur des hydrocarbures polluants (à l'origine de la contamination des boues) identifié et travaux démarrés au sein de la société
- Les Isnes : perturbation de la station maîtrisée, cuve de stockage des effluents achetée par la société émettrice (à installer)
- Noville : après 5 pollutions en 2018, plus d'incident enregistré depuis dec. 2018 suite aux visites du DPC et la publication de notre article de sensibilisation
- Les Isnes : 1 vidangeur pris en infraction par l'Unité de Répression des Fraudes

Perturbations à suivre avec le SPW-DPC

- Achêne (émission industrielle d'une surcharge organique)
- Andenne (émission industrielle d'une surcharge organique)
- Les Isnes (émission industrielle organique et rejet illicite d'un autre vidangeur)
- Mariembourg (émission industrielle d'hydrocarbures polluants)
- Namur réseau (émission de graisses d'un restaurant)
- Sorée (émission de jus agricoles)

Terminé si l'avenir le confirme...

- Grâce à l'intervention du Département Police et Contrôles et à nos actions de sensibilisation
- Houyet STEP (émissions périodiques de mazout d'un établissement)
- Noville-les-Bois STEP (émissions périodiques de surcharges organiques de différentes natures)

5.3.3 // Conformité analytique des stations d'épuration exploitées en Province de Namur pour 2018

Contrôles qualité entrée – sortie des stations d'épuration



L'analyse des échantillons d'eau de sortie permet de vérifier le respect des normes applicables. Des échantillons sont également pris en entrée de station et dans le bassin d'activation afin de disposer d'analyses permettant de mieux suivre le fonctionnement de la station et d'ajuster éventuellement notre conduite de l'ouvrage.

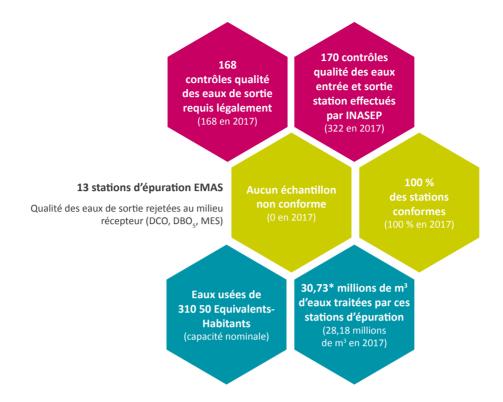
Analyse de la qualité des eaux rejetées au milieu récepteur après traitement par les stations d'épuration // Données 2018

	TOTAL DES STATIONS EXPLOITÉES AVEC ANALYSES	DONT STATIONS VISÉES PAR EMAS
Nombre de stations d'épuration concernées	104	945
Capacité totale concernée (EH nominaux)	427 707	420 437
Nombre de contrôles entrée - sortie	711	653
Contrôles conformes (Nombre)	701 // 98,6 %	647 // 99,1 %
Contrôles non conformes* (Nombre)	10	3
Conformes (Nombre de stations)		92 // 98 %
Non conformes (Nombre de stations)	5 // 4,8 %	2
Conformes (Capacité nominale EH)	425 913 // 99,6 %	419 493 // 99,8 %
Non conformes (Capacité nominale EH)	1 794 // 0,4 %	944

^{* 1} paramètre ne respectant pas la norme correspondante (DCO, DBO $_5$...) = contrôle.

⁵La station de Wépion Bois-du-Curé ayant été arrêtée en octobre 2018, elle a fait l'objet de campagnes d'analyses pour sa période de fonctionnement où elle était encore enregistrée EMAS – La capacité totale tient compte des 150 EH nominaux de cette station.

5.3.4 Qualité des eaux de sortie 2018 // Stations d'épuration de capacité nominale d'au moins 8 500 EH (DCO, DBO_E, MES)



Ces stations ont traité un peu plus de 2 millions de m³ de plus qu'en 2017 (pluviométrie plus élevée).

En 2018, aucun échantillon n'a été non-conforme sur les 170 contrôles entrée-sortie effectués. Toutes ces stations sont conformes aux normes DCO, ${\sf DBO}_{\varsigma}$ et MES.

ZONE GÉOGRAPHIQUE D'EXPLOITATION	STATIONS D'ÉPURATION Capacité nominale ≥ 8 500 EH
Condroz	Andenne
	Ciney
	Corroy
Hackeya Cambra	Floreffe
Hesbaye-Sambre	Mornimont
	Saint-Martin
Namur	Godinne
	Namur (Lives)
	Wépion
Futus Combus et Maries	Florennes (St Aubin)
Entre-Sambre et Meuse	Mariembourg
Ardennes	Dinant
	Rochefort

^{*} Sur Andenne, problème de débitmètre connu entre janvier et mars 2018, son débit 2018 a été estimé sur base de la moyenne 2016-2017.

DCO: 125 mg/l

Représente la pollution totale contenue dans les eaux

DBO_c: 25 mg/l

Représente la pollution qui donnera lieu à un appauvrissement en oxygène par la vie dans le milieu récepteur

Normes de qualité

applicables aux eaux sortant des stations d'épuration vers le milieu récepteur

MES: 30-35 mg/l

Particules qui limitent la transparence des eaux de surface - Norme non obligatoire

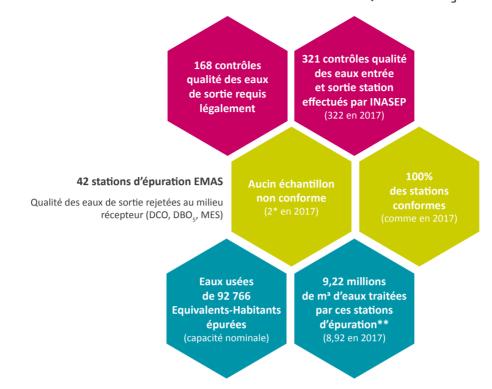
Normes en Azote et Phosphore également applicables à ces stations

Le milieu récepteur (rivière « L'eau Noire ») dans lequel sont rejetées les eaux traitées par la station d'épuration de Couvin-Mariembourg est d'une sensibilité particulière. Une norme de 30 mg/l en MES, plus exigeante que la norme habituelle, est fixée par le permis de cette station. Cette exigence a bien été respectée en 2017.





5.3.5 Qualité des eaux de sortie 2018 // Stations d'épuration de capacité nominale entre 1 000 et moins de 8 500 EH (DCO, DBO_E, MES)



Sur Walcourt, le débit traité a augmenté de 131 % entre 2017 et 2018 suite à la prise en charge d'une nouvelle branche de réseau.

Ces stations étant de capacité nominale inférieure à 10 000 EH, elles ne sont légalement soumises qu'à 4 analyses de qualité des effluents par an. Nous en réalisons 12 par an pour un meilleur suivi.

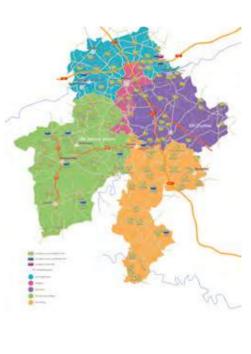
En 2018, aucun échantillon n'a été non-conforme sur les 321 contrôles entrée-sortie effectués. Toutes ces stations sont conformes aux normes DCO, DBO_E et MES.

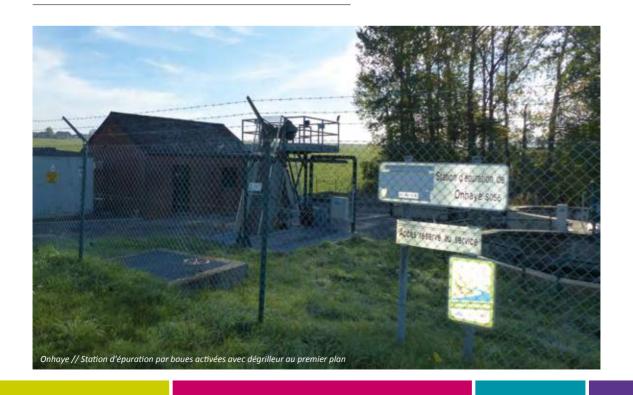


^{*} dans la tolérance légale

^{**} Le débitmètre de la station de Natoye ayant été en panne, son débit a été estimé sur base de la moyenne 2017 – 2018.

ZONE GÉOGRAPHIQUE D'EXPLOITATION	STATIONS D'ÉPURATION Capacité nominale entre 1000 et moins 8500 EH
Condroz	Coutisse (Peu d'eau) Havelange Natoye Nannines-les-Fonds Miécret Noiseux Haillot (Ohey) Sart Bernard Sovet
Hesbaye-Sambre	Bricniot Eghezée Nozille Fosses-la-Ville Hingeon Leuze Les Isnes (Créalys) Rhisnes
Namur	Gelbressée
Entre-Sambre et Meuse	Agimont Bambois (Fosses) Bioul Cerfontaine Cul-des-Sarts Denée Mettet Scry Olloy Sur Viroin Onhaye Senzeille Somzée Soumoy Walcourt
Ardennes	Alle sur Semois Bièvre Beauraing (Gozin) Chevetogne Domaine Gedinne Han-sur-Lesse Heer-Agimont Houyet Membre Vencimont Wanlin Winenne





DCO: 125 mg/l

DBO₅: 30 - 25 mg/l Selon les sites

Normes de qualité applicables aux eaux sortant des stations d'épuration vers le

milieu récepteur

MES: 35 - 40 - 60 ou 150 mg/l

150 mg/l lagunes

60 mg/l stations de moins de 2000 EH avant 2013 40 mg/l depuis 2013

35 mg/l stations ≥ 2000 EH

Norme complémentaire en azote sur Eghezée Nozille, Houyet, Noiseux

Norme volontaire suivie en phosphore sur Bambois, Cerfontaine, Senzeilles et Soumoy Normes de désinfection en été sur

Senzeille et Soumoy

Les normes de rejet en MES sont fonction des capacités nominales des stations ainsi que des normes particulières éventuellement fixées par chacun de leur permis d'environnement.

L'abattement volontaire du phosphore vise la protection des Lacs (Eau d'Heure / Bambois) situés en aval des stations d'épuration.



5.3.6 Qualité des eaux de sortie 2018 // Stations d'épuration de capacité nominale inférieure à 1 000 EH (DCO, DBO_E, MES)

165 contrôles 156 contrôles qualité des eaux qualité des eaux entrée et sortie de sortie requis station effectués légalement par INASEP (157 en 2017) 37 stations d'épuration EMAS 2 stations d'épuration ISO 14001* pour DBO_e, DCO, MES Qualité des eaux de sortie rejetées au milieu récepteur (DCO, DBO_s, MES) Eaux usées de 1,91 millions de m³ 17 621 Equivalentsd'eaux traitées par ces stations d'épuration*** **Habitants** (capacité nominale)



- * Les seuls 3 échantillons non-conformes sont relatifs à la station de Noville-les-Bois qui a été perturbée par plusieurs rejets illicites reçus du zoning industriel.
- ** Voir § 2.3 // Hulsonniaux non conforme pour dépassement en NH4+ en 2017 est redevenue conforme en 2018 // Comme en 2017, Celles est non conforme pour exigence de désinfection // Noville-les-Bois est la seule station non conforme sur les paramètres DBO5, DCO, MES pour cause de rejets illicites perturbateurs.
- *** Bonsin et Omezée : débit estimé en 2018 (moyenne 2016-2017) vu les problèmes de débitmétrie rencontrés. Coutisse Froidebise (lagune plantée) : débit évalué à zéro car débit de sortie trop faible pour être mesuré Wépion Bois-du-Curé : débit évalué à zéro car cette station ne disposait pas de débitmètre (station arrêtée en octobre 2018).

ZONE GÉOGRAPHIQUE D'EXPLOITATION	STATIONS D'ÉPURATION Capacité nominale entre 1000 et 8500 EH
Condroz	Bonneville Bonsin Braibant Celles Celles (Gendron) Coutisse-Froidebise Daussois Gesves Haversin Lisogne Sorée Sorinnes-lez-Dinant
Hesbaye-Sambre	Bierwart Franc-Warêt Noville (Parc industriel) Saint-Denis Les Trys Vezin (Ville en Waret)
Namur	Falaën Warnant Wépion Bois Curé
Entre-Sambre et Meuse	Bioul (Mossiat) Doische Florennes (Chaumont) Franchimont Mettet (Devant les Bois) Omezée Petite Chapelle Saint-Gérard Belle Eau Surice
Ardennes	Belvaux Havrenne Hulsonniaux Laforêt Mesnil-St-Blaise Mont-Gauthier Rienne Villers sur Lesse Vresse-sur-Semois





A Hulsonniaux, le permis limite le rejet de MES à 20 mg/l.

L'abattement volontaire du phosphore vise la protection des milieux sensibles en aval (ruisseau de Massembre, étang et ruisseau de Boiron).

Ces exigences ont été respectées en 2018.

5.3.7 Qualité des eaux de sortie 2018 // Traitement de l'azote et du phosphore

Potentiellement nuisibles pour la vie dans le milieu récepteur (car ces nutriments participent à l'eutrophisation des cours d'eau⁶), l'azote et le phosphore font l'objet d'un traitement sur certaines stations d'épuration de la Province afin d'en rejeter moins via les eaux usées traitées.

Les stations concernées sont celles de taille importante (plus de 10 000 EH selon le Code de l'Eau) ou celles rejetant dans un milieu récepteur sensible. La Région wallonne peut ainsi intégrer une exigence d'abattement de ces nutriments dans le permis des stations d'épuration. Nous avons également pris certains engagements volontaires, comme par exemple avec l'ASBL des Lacs de l'Eau d'Heure, afin de limiter le rejet d'azote et de phosphore par les stations situées en amont de ces lacs afin de participer au bon état de cette zone récréative.



⁶ Voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure

a. Azote

11 stations concernées car capacité nominale > 10 000 EH

4 stations concernées par une norme fixée au permis

Abattement de l'azote

Qualité des eaux de sortie rejetées au milieu récepteur

(Azote total - norme en moyenne annuelle)

100 % de conformité aux seuils de rejet en azote total (comme en 2017) Cheverogne,
louyet et Noiseux respectent
a norme complémentaire de
leur permis en azote
ammoniacal
100 % de conformité
sur ce paramètre

Repose sur le réglage adapté de l'aération (alternance de phase) Agglomération de Namur : seuil de 10 mg/l largement respecté

28,87 millions de m³ d'eaux traitées (29,02 millions en 2017)

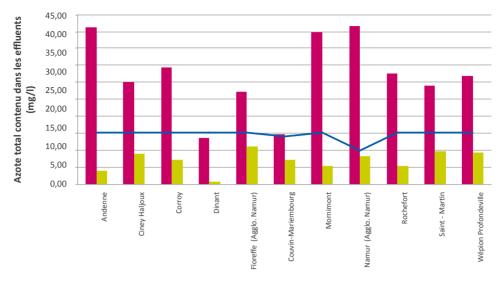
A notre demande, le permis de la station d'épuration de Houyet a été modifié et la norme en azote total a été supprimée. La norme en nitrites reste toutefois toujours d'application.

En 2017, Hulsonniaux était non-conforme à la norme en azote ammoniacal fixée par son permis. Une suppression de cette exigence (voir § 2.3) a également été obtenue.

Toutes les stations concernées par une norme en azote sont donc conformes en 2018.



STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 10 000 EH // CONFORMITÉ REJETS EN AZOTE TOTAL // 2018

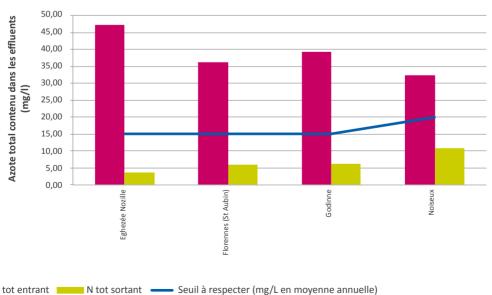


Légende

■ N tot entrant N tot sortant Seuil à respecter (mg/l en moyenne annuelle)



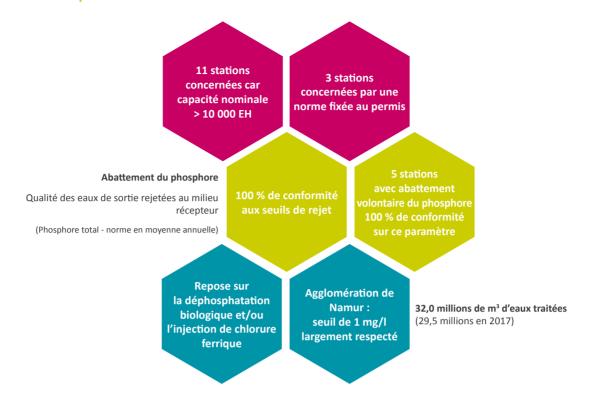
STATIONS D'ÉPURATION DONT UNE NORME EST FIXÉE AU PERMIS // CONFORMITÉ REJETS EN AZOTE TOTAL // 2018



Légende

■ N tot entrant

b. Phosphore

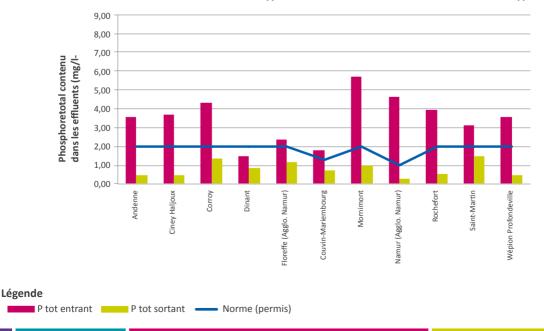


L'abattement du phosphore se fait soit :

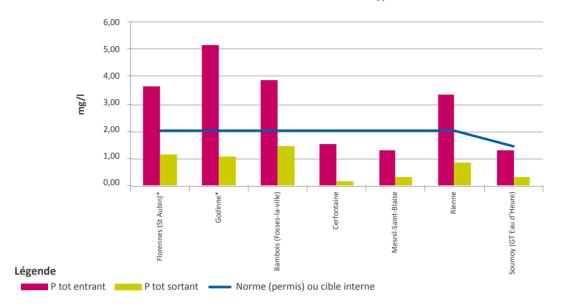
- exclusivement par voie biologique (quand la station dispose d'une zone d'anoxie sans oxygène) ;
- exclusivement par addition de chlorure ferrique ;
- par voie biologique et par addition de chlorure ferrique en complément.

L'objectif est de respecter les normes de rejet tout en limitant au maximum l'injection de chlorure ferrique (voir § 5.6.1 a).

STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 10 000 EH // CONFORMITÉ REJETS EN PHOSPHORE TOTAL // 2018



STATIONS DONT UNE NORME EST FIXÉE AU PERMIS* OU ENGAGEMENT VOLONTAIRE D'ABATTEMENT DU PHOSPHORE // CONFORMITÉ 2017







5.3.8 Qualité des eaux de sortie 2018 // Désinfection

Lorsque le milieu récepteur en aval est utilisé en tant que zone de baignade ou récréative, des normes en Eschérischia Coli et Entérocoques (bactéries) peuvent nous être imposées sur les effluents des stations d'épuration. Différents moyens permettent d'atteindre ces normes de désinfection : UV's, ultrafiltration ou abattement naturel.





Les études d'impact sanitaire menées à Hulsonniaux et Senzeilles ont démontré que l'utilisation d'UV's sur ces stations n'avait pas d'incidence significative sur la qualité des zones de baignade en aval. Les démarches menées par le service Exploitation ont ainsi permis d'obtenir, fin 2017, de nouveaux permis sur ces stations, sans exigence de désinfection.

En 2018, sur Hulsonniaux et Senzeille, nous avons donc obtenu les premières économies d'électricité (-55 % en moyenne)⁷, d'efficacité en exploitation et de fiabilité de fonctionnement liées à l'absence d'utilisation de cet équipement.

A Vresse-sur-Semois, les analyses 2017 ayant montré une porosité des membranes, leur changement a été réalisé début 2018.

A Celles, durant l'été 2018, des campagnes d'analyse ont été effectuées en entrée-sortie de station et sur le ruisseau. Ces analyses ont été effectuées conformément à la demande du SPW suite à notre demande visant à suspendre l'obligation de désinfection inscrite au permis (voir § 2.3).

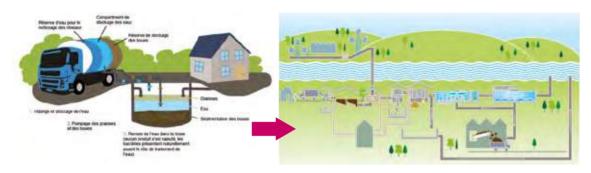
*A Soumoy, nous mettons en route les UV's avant la saison de baignade et de désinfection officielle. Nous réalisons une analyse volontaire des eaux de sortie afin de valider la mise en route efficace de cet équipement qui ne fonctionne que l'été.



⁷ Economies visibles dans les indicateurs de base – Voir annexe 2 // Moyenne sur les évolutions 2017-2018 des indicateurs KWh/EH in et KWh/EH intercepté, les productions de boues n'étant pas pertinentes (biodisque à Hulsonniaux) et les débits n'étant pas fiables (problèmes de débitmétrie à Hulsonniaux en 2017).

5.4 DÉCHETS REÇUS PAR CAMION ET TRAITÉS SUR NOS STATIONS D'ÉPURATION EN 2018

5.4.1 Gadoues de fosse septique (MVFS) - Données 2018



Les habitations dotées de fosses septiques pour épurer leurs eaux usées doivent périodiquement les faire curer (collecte des boues sédimentées au fond). Ces « gadoues » de fosses septiques sont déposées sur station d'épuration par les vidangeurs.

Ces matières sont ensuite automatiquement et progressivement injectées dans le process de traitement où les bactéries en assurent l'épuration.

Plus d'explications dans notre Déclaration environnementale – Démarche accessible sur www.inasep.be/documents



Notre objectif montre donc ses effets : nous avons pu reçevoir 174 lots de gadoues supplémentaires sur Mornimont, en améliorant la flexibilité de service aux vidangeurs, tout en améliorant les conditions de travail de nos agents.

^{*}En 2018, Mornimont a reçu quasiment autant de gadoues que Ciney. Ceci s'explique par la pose d'une caméra de surveillance en avril 2018 permettant aux vidangeurs de déposer bien plus de matières de vidange sans obligation de présence de l'exploitant (permis d'environnement demandé et obtenu fin 2017).



STATION D'ÉPURATION DE MORNIMONT 2017

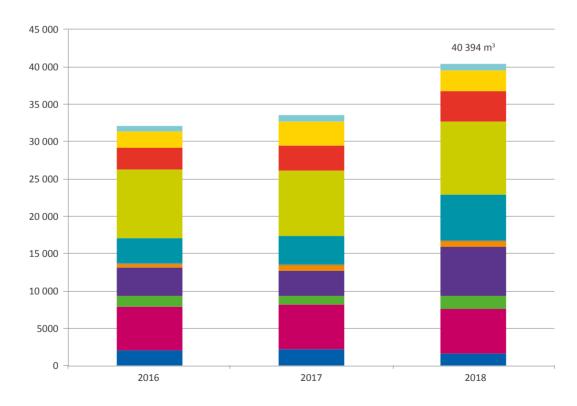
- 3 682 m³ de gadoues reçues
- 655 dépôts
- Présence obligatoire de l'exploitant à chaque dépôt (exigence de notre permis modifiée fin 2017, à notre demande, afin de remplacer la présence de l'exploitant par une surveillance caméra)



STATION D'ÉPURATION DE MORNIMONT 2018

- 6 095 m³ de gadoues recues (+ 66 %
- 839 dépôts (+21 %)
- Caméra placée en avril 2018 -Les vidangeurs alors peuvent déposer en toute autonomie durant les heures d'ouverture de la station
- Près de 180 h de surveillance par nos exploitants ont ainsi été théoriquement « épargnées »

SITES DE RÉCEPTION ET VOLUMES RÉCEPTIONNÉS // GADOUES 2018



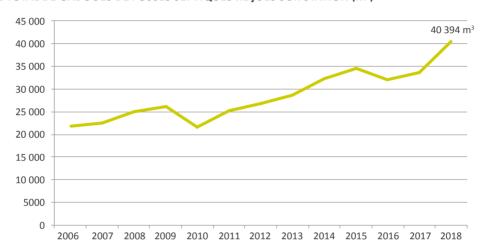




VOLUMES DE GADOUES RECEPTIONNEES ET TRAITEES SUR STATION D'EPURATION EN PROVINCE DE NAMUR (M³)

	Andenne	Ciney	Corroy-le-château	Florennes (Saint-Aubin	Godinne	Mariembourg	Mornimont	Rochefort	Saint-Martin (Villeret)	Namur (Lives)	Wépion
2017	2318	5877	1129	3395	681	264	3682	3222	3300	8850	835
2018	1703	5992	1622	6625	753	146	6095	4122	2694	9785	857
Evolution 2017-2018	-27 %	2 %	44 %	95 %	11 %	-45 %	66 %	28 %	-18 %	11 %	3 %

VOLUME TOTAL DE GADOUES DE FOSSES SEPTIQUES REÇUES SUR STATION (M³)



Les mesures prises pour limiter l'impact des dépôts de gadoues sur nos activités interviennent positivement dans un contexte où le volume déposé ne cesse d'augmenter d'années en années.



5.4.2 Effluents industriels reçus par camion // Données 2018



Origine: trop-plein d'eaux issues des Centres d'Enfouissement Techniques de la Province de Namur (Chapois, Malvoisin)

Service rémunéré rendu au BEP

0 m³ apporté par camion depuis 2016

Traitement: par la station d'épuration de Florennes (St Aubin) qui les reçoit de la lagune de Morialmé via le collecteur



JUS DE COMPOSTAGE

1 940 m³ apportés



EFFLUENTS INDUSTRIELS

Origine : résidus liquides de production apportés par camions, cubitainers ou autre

> Service gratuit Analyse des effluents avant dépôt payante

0 m³ traité en 2018

Traitement possible sur les stations de Ciney, Florennes St Aubin, Namur, Rochefort

En 2018, comme en 2017, nous n'avons reçu que des jus du centre de compostage de Naninne comme effluent liquide apporté par camion.



5.4.3 Produits de curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA, PCR ou curures) // Données 2018

a. Curures communales égouttées sur station d'épuration INASEP

Lorsque cela est possible, nous recevons des curures produites par les communes afin de les deshydrater avant que les communes ne les éliminent en centre agréé. Cette activité est couverte par une convention INASEP-Commune.



QUE SONT LES CURURES?

- Résidus issus du nettoyage des pompages, égouts, avaloirs
- Les résidus de balayage ne sont autorisés qu'à Olloy-sur-Viroin
- Curures acceptées = celles des réseaux connectés à la station quand la station peut recevoir des curures



QUEL TRAITEMENT DE CES MATIÈRES?

- Collecte par camion vidangeur
- Caractéristique principale : elles contiennent heaucoup d'eau
- Solution pour limiter les transports par camion vidangeur : égouttage des curures sur une surface drainante & traitement des eaux d'égouttage par la station d'épuration



CURURES COMMUNALES ÉGOUTTÉES SUR NOS SITES

- Un peu plus de 140 m³ reçus en 2018 (100 m³ en 2017)
- Sur Havelange (1,5 m³), Heer (97 m³), Olloy (42 m³)
- Déposées et reprises par les communes après égouttage
- Traitement des effluents par INASEP
- Service gratuit si les boues de la station ne sont pas valorisables en agriculture

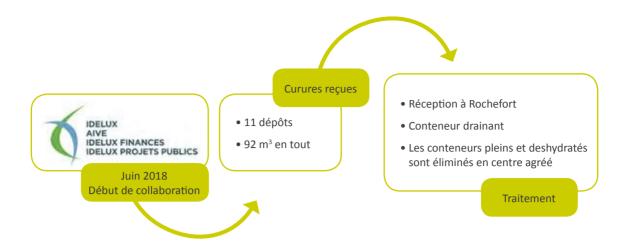
Le Service AGREA de l'INASEP développe actuellement un service plus important visant à permettre à l'ensemble des communes de notre Province de pouvoir traiter leurs curures.

b. Curures AIVE égouttées sur stations d'épuration INASEP

Nouveau

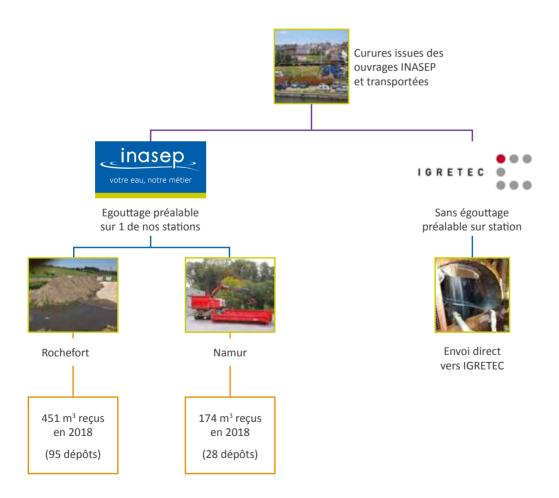
Depuis la mi-juin 2018, une convention établie entre l'Intercommunale luxembourgeoise et l'INASEP permet de limiter les distances parcourues par les camions de curage de l'AIVE quand ils viennent des ouvrages situés dans le nord de la Province.

Ces curures sont alors apportées à notre station de Rochefort afin d'y être déshydratées en conteneur avant traitement à Mont-sur-Marchienne (voir § 5.5.2).



c. Curures INASEP égouttées sur stations d'épuration INASEP

Les curures issues de l'entretien des collecteurs et pompages exploités par INASEP, ainsi que du curage de certains ouvrages sur station d'épuration, sont soit envoyées directement pour traitement à Mont-sur-Marchienne (cf. § 5.5.2), soit pré-égouttées sur station d'épuration (Namur pour les curures du réseau Namur exclusivement // Rochefort pour les curures des ouvrages les plus proches ou autres suivant les contraintes organisationnelles).



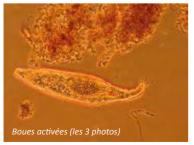
5.5 DÉCHETS ISSUS DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE NOS ACTIVITÉS EN 2018

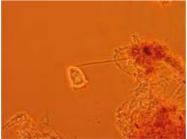


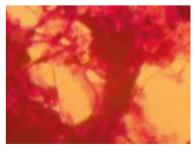
5.5.1 Boues issues de l'épuration des eaux // Données 2018

Les boues produites représentent la pollution extraite des eaux usées8.



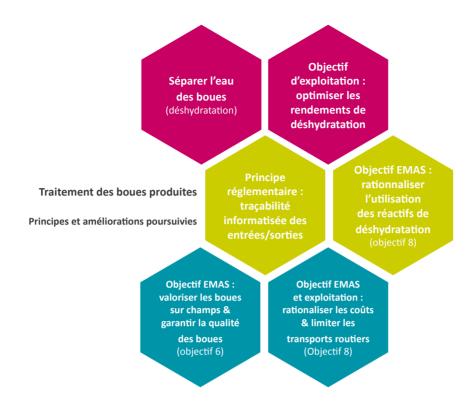






⁸ Corrélation attestée – étude « charges » du Cebedeau

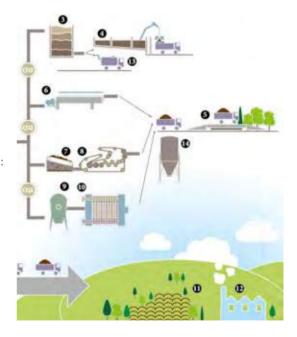
a. Gestion et modes de traitement des boues



Si l'objectif unique du traitement des boues est de les déshydrater (séparer eau et boues), les modes de traitement sont différents selon les stations :

- Epaississement (3) et vidange de l'épaississeur :
 - •• soit sur lits de séchage (4) abandonné depuis 2016 pour raisons économiques
 - •• soit par camion vidangeur → dépôt dans une station d'épuration dotée d'une unité de déshydratation (13)
- Déshydratation (séparation de l'eau des boues) mécanique :
 - •• Soit par centrifugeuse (6),
 - •• Soit par table d'égouttage // Filtre-bandes (7/8)
 - •• Soit par tambour (9) et filtre presse (10)

Selon leur qualité, les boues déshydratées sont envoyées en incinération (12) ou épandues sur champs (11), où elles servent d'amendement agricole.



Les boues des 94 stations d'épuration visées par EMAS sont gérées selon un des 5 modes suivants :

(Wépion Bois-du-Curé démantelée en octobre 2018)



8 STATIONS D'ÉPURATION AVEC CENTRIFUGEUSE

- Déshydratation mécanique des boues
- Principe de fonctionnement : essorage comme dans un « panier à salade »
- Stations avec centrifugeuse : Andenne, Dinant, Floreffe, Godinne, Mornimont, Saint-Martin, Rochefort, Wépion



6 STATIONS D'ÉPURATION AVEC FILTRE-BANDES

- Déshydratation mécanique des boues.
- Principe de fonctionnement : les boues sont injectées entre des bandes percées de petits trous. Leur passage entre des rouleaux « compresseurs » permet alors de séparer l'eau des boues
- Stations avec filtre-bandes : Ciney, Corroy, Eghezée, Mariembourg, Florennes St Aubin, Walcourt



1 STATION D'ÉPURATION AVEC FILTRE-PRESSE

- Déshydratation mécanique des boues
- Principe de fonctionnement : les boues sont injectées dans des « poches » percées de petits trous et écrasées de part et d'autre grâce à de puissants vérins
- Station avec filtre-presse : Namur



O STATION D'ÉPURATION UTILISANT LES LITS DE SÉCHAGE

- Déshydratation naturelle des boues (sans énergie main d'oeuvre requise)
- Principe: les boues sont soutirées et épandues sur un support filtrant (lit).
 Après séchage par le soleil et le vent, les boues sont regroupées en tas par l'exploitant (pelletage) puis reprises et transportées par camion-grappin jusqu'à un site de regroupement pour élimination finale
- Ce mode de déshydratation a été abandonné fin 2016 pour des raisons ergonomiques et économiques (remplacé par une gestion en « liquide »)
- Traitement désormais remplacé par une reprise en « boues Liquides »
- Stations concernées : les stations d'épuration de petite capacité nominale et non valorisables en agriculture



79 STATIONS D'ÉPURATION EN « BOUES LIQUIDES »

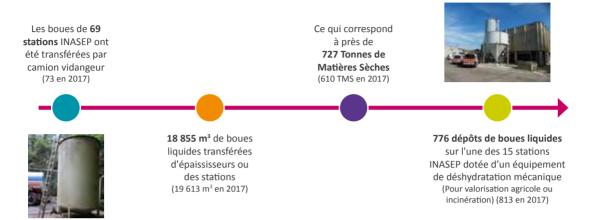
- Principe: les boues sont vidées d'un épaississeur ou de la station par camion vidangeur, puis transportées par route jusqu'à une station dotée d'un équipement de déshydratation mécanique (centrifugeuse, filtre-bandes ou presse)
- Stations concernées: initialement les petites stations valorisables en agriculture et, depuis fin 2016: toutes les stations de petite capacité non dotées d'un équipement de deshydratation mécanique.

Les stations dotées d'un équipement de déshydratation mécanique traitent un mélange de boues produites par la station même (dotée de l'équipement de déshydratation) et de boues apportées de stations périphériques en « boues liquides ».

b. Transferts de boues liquides - données 2018, stations visées par EMAS

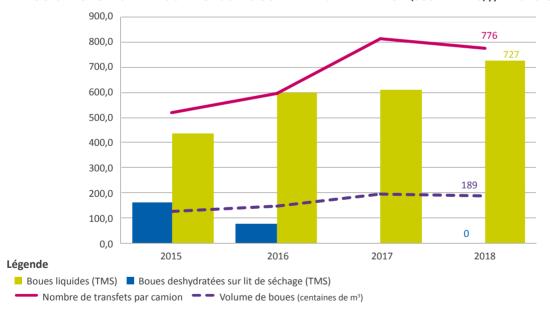
Principe de gestion des « boues liquides » :

- les petites stations dont les boues répondent aux exigences de valorisation agricole sont apportées sur une station, avec déshydratation mécanique, elle-même conforme aux exigences de valorisation agricole ;
- les petites stations dont la qualité des boues ne répond pas aux normes pour les valoriser sur champs, sont apportées sur les stations dotées d'un équipement de déshydratation mécanique dont les boues ne sont également pas valorisables en agriculture (Florennes Saint Aubin, Walcourt).



Les stations de Celles et Leuze ont fonctionné une année entière pour la première fois. Seule la station de Celles a produit plus de boues gu'en 2017, Leuze n'en a pas produit (peu de charge entrante).

BOUES PRODUITES PAR LES STATIONS SANS OUTIL DE DESHYDRATATION (SCOPE EMAS) // TMS 2018



En 2018, les 70 stations desquelles des boues liquides ont été exportées, ont « produit » plus de matières sèches qu'en 2017 (727 Tonnes contre 610 Tonnes l'année dernière) malgré un moindre volume de boues transportées (18 855 m³ en 2018 contre 19 613 m³ en 2017). Ceci traduit une amélioration environnementale puisque nous avons effectué 37 transports de moins qu'en 2017, et ainsi épargné des émissions de CO₂.

Ceci traduit, entre autres, l'efficacité de l'action menée en 2017 dans le cadre de notre objectif 4 (placement de drains pour améliorer la performance des épaississeurs sur les stations de Haversin - Surice - Bonneville - Petite Chapelle et Miécret): la siccité a augmenté de 10 % en moyenne sur ces stations.

c. Boues déshydratées mécaniquement // données 2018, stations visées par EMAS

Les boues produites déshydratées sont un mélange des boues produites par la station dotée d'un équipement de déshydratation elle-même, des boues liquides apportées de petites stations et de gadoues dans certains cas.

Plus la station reçoit de la charge par les eaux à traiter, ou plus elle reçoit de gadoues, curures et autres matières externes (jus de compost, lixiviats...), plus elle produira de boues puisque les boues sont le résidu de la pollution reçue et épurée sur station.

Bien qu'étant traitées pour diminuer la proportion d'eau résiduelle (siccité), les boues restent constituées de matières sèches (les bactéries et autres micro-organismes, les réactifs additionnés et coagulés avec les molécules captées, les particules minérales...) et d'eau. On exprime donc la « production » de boues en Tonnes de Matières Brutes (le poids réellement transporté hors de la station pour valorisation agricole ou incinération) et en Tonnes de Matières Sèches (données utiles à certains dosages de réactifs par exemple).

15 stations
d'épuration INASEP
dotées d'une
centrifugeuse,
d'un filtre-presse
ou d'une presse
(cf. § 5.5.1 a)



Siccité moyenne : 33,1 % (30 % en 2017 // 29,2 % en 2016)





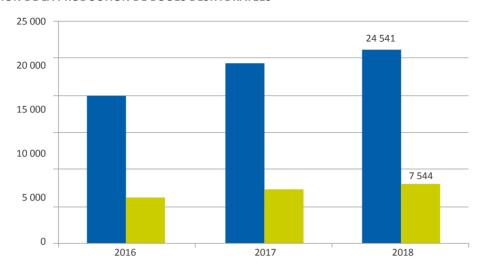
24 541 Tonnes de Matières Brutes produites 2017 : 24 307 TMB 2016 : 19 937 TMB



Ce qui correspond à 7 544 Tonnes de Matières Sèches (Incinérées ou valorisées sur champs) 2017 : 7 723 TMS 2016 : 6 166 TMS



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BOUES DÉSHYDRATÉES



Légende

■ Tonnes de Matières Brutes (TMB) ■ Tonnes de Matières Sèches (TMS)

Malgré qu'aucune nouvelle station n'ait été prise en exploitation en 2018, la production de boues a augmenté de près de 1 800 Tonnes de Matières Brutes (+ 7 %).

Sur la station d'épuration de Wépion-Profondeville, une nouvelle branche de réseau a été prise en charge et la deuxième ligne de traitement biologique a donc été mise en route début 2018. Malgré cela, la production de boues a diminué de 41 % (en TMB). Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les résultats 2019.

Sur la station de Walcourt, où une nouvelle branche de réseau a été prise en charge, et sur laquelle sont apportées des boues liquides de station d'épuration non valorisables en agriculture, la production de boues a augmenté de 119 % (en TMB).

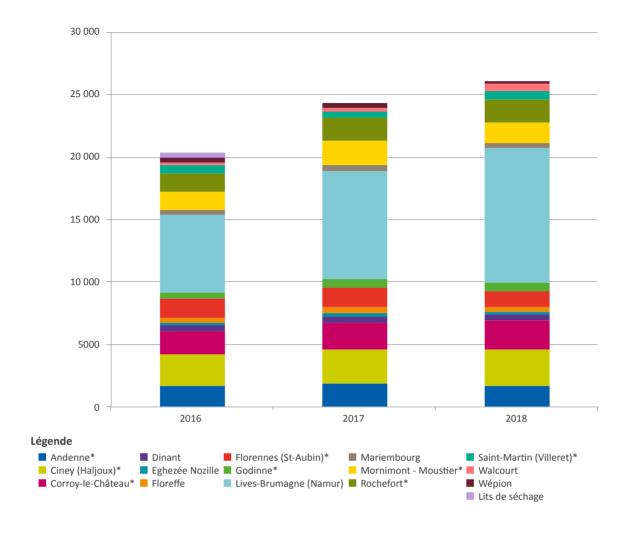
Sur Saint-Martin, bien que les quantités de gadoues reçues aient diminué, 31 % (en Tonnes de Matières Brutes) de boues supplémentaires ont été produites.

Sur Mornimont, malgré une augmentation de 44 % des volumes de gadoues reçues, la production de boues déshydratées a diminué de 12 %.





BOUES PRODUITES* PAR LES STATIONS D'ÉPURATION INASEP (TONNES DE MATIÈRES BRUTES)



Indicateur de base (Règlement EMAS)

	BOUES PRODUITES*		
	2016	2017	2018
TOTAL (Tonnes de Matière Brute) (A)	20 308	24 307	24 541
Charge polluante réelle reçue (EH DBO ₅) (B)	195 563	208 247	212 340
Production rapportée à la charge reçue (TMB/EH reçu) (R = A/B)	0,10	0,12	0,12

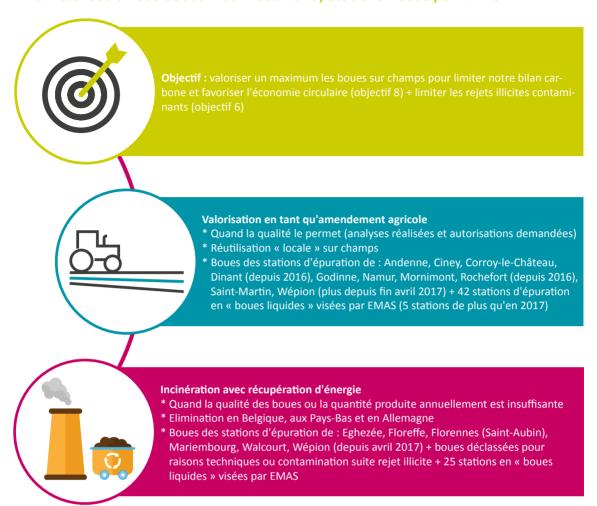
L'augmentation de la charge reçue par les eaux usées à traiter explique l'augmentation de la production de boues de manière générale puisque l'indicateur de base (Règlement EMAS) reste stable.

En 2018, 4 411 Tonnes de DBO_5 ont été interceptées grâce aux stations d'épuration. A partir de cette pollution épurée des eaux usées, ainsi que des matières reçues (près de 40 400 m³ de gadoues), près de 26 100 tonnes de boues brutes ont été produites.

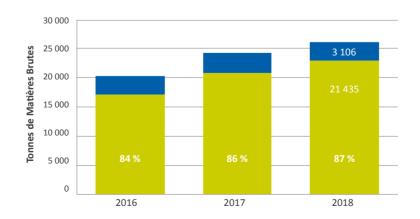
C'est autant de pollution non rejetée dans les rivières de la Province de Namur et traitée dans le respect de l'environnement et d'EMAS.

^{* =} boues internes + externes traitées pour les stations avec outil de déshydratation recevant des boues liquides

d. Valorisation des boues - données 2018, stations visées par EMAS



DEVENIR DES BOUES PRODUITES // PART DE LA REVALORISATION MATIÈRE



Légende

■ Valorisation agricole ■ Incinération avec récupération d'énergie

5.5.2 Curures et sables issus de l'exploitation de nos réseaux et pompages // Données 2018

Les sables sont issus des stations d'épuration dotées de dessableurs et les curures sont issues des opérations de curage des pompages, collecteurs et de certains ouvrages sur stations d'épuration.

Comme indiqué au § 5.4.2, ces déchets sont envoyés pour traitement à l'unité de traitement des curures et sables de Mont-sur-Marchienne (IGRETEC), soit directement après curage de nos ouvrages (collecteurs et pompages principalement), soit après avoir été pré-égouttés en conteneur sur la station d'épuration de Namur ou de Rochefort.

	2016		2017		2018	
TOTAL	1 192 Tonnes	104 dépôts	Près de -1 555 Tonnes	207 dépôts	Un peu plus de 1 450 Tonnes	180 dépôts
Envois en direct des ouvrages curés	Près de 655 Tonnes	59 dépôts	1 306 Tonnes	191 dépôts	924 Tonnes	147 dépôts
Dont pré-égouttés sur station d'épuration INASEP ⁹	536 Tonnes	45 dépôts	Presque 248 Tonnes	16 dépôts par chauffeur INASEP	528 Tonnes	33 dépôts par chauffeur INASEP

5.5.3 Autres déchets // Données 2018

La quantité de déchets de dégrillage et de graisses collectée par les stations d'épuration est principalement dépendante du flux et de la nature des eaux usées reçues par les stations.

Il ne s'agit donc pas d'un indicateur environnemental pertinent sur lequel nous pouvons agir, d'autant que les poids de déchets de dégrillage collectés en poubelles roulantes ne font l'objet que d'une évaluation. Pour autant, nous y sommes attentifs dans le cadre de notre Système de Management Environnemental.

a. Graisses captées des eaux usées sur station d'épuration

Ces graisses sont piégées dans les dégraisseurs. Nous injectons de l'air dans les fosses des dégraisseurs afin de limiter leur volume (phénomène d'auto-digestion).

L'axe d'amélioration mis en œuvre en 2018 consiste à apporter les graisses résiduelles sur station d'épuration plutôt que de les envoyer en centre de traitement de déchets.

Ceci se fait conformément aux permis que nous avons obtenus pour cela et permet :

- de réduire les distances de transport ;
- une digestion biologique des déchets plutôt que leur incinération ou traitement physico-chimique ;
- de limiter le coût de traitement (et donc notre budget d'exploitation → effet positif sur le prix de l'eau).

Cette réorganisation a permis d'économiser plus de 35 000€/an, des déplacements – donc des émissions de CO₂ – et un traitement centre spécialisé

⁹ En 2016, les curures étaient encores pré-égoutées sur la station de St Denis, ce qui n'est plus le cas depuis 2017.





b. Autres déchets



Déchets de dégrillage et tout venant

- Issus du dégrillage des eaux usées et de nos activités en général (fraction non recyclable)
- Action prévue par la SPGE en 2019 : sensibilisations via capsules vidéos sur le web
- 318 Tonnes récupérées en 2018 // Tri des conteneurs si possible et incinération



Papiers-cartons

- Issus du déballage des matériels, pièces... et des activités de bureau En 2018 système d'impression recto verso et de contrôle des impressions mis en place
- Action prévue en 2019 : examiner la possibilité de recourir à des emballages-navette
- Près de 2 980 Kg générés en 2018 // Recyclés



Huiles usagées

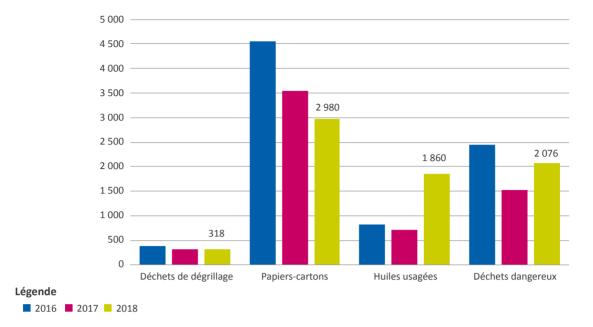
- Issues des vidanges des machines En 2018, vidange de la cuve de 3000L de l'atelier
- Action menée : gestion des huiles examinée et suivie
- Près de 1 860 Kg générés en 2018 // Recyclées



Déchets dangereux

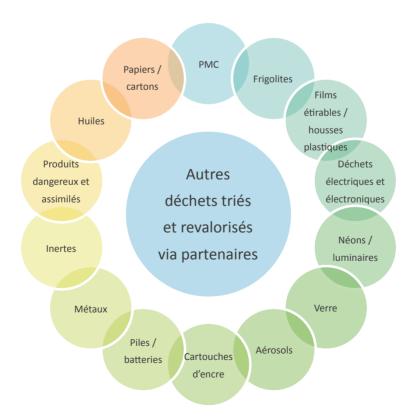
- Issus de l'utilisation des huiles et de divers produits chimiques (chiffons et emballages souillés) et des rejets illicites (absorbants)
- Action menée : achat en grands emballages préférentiellement
- Près de 9 731 Kg générés en 2018 // Traitement physico-chimique ou incinération

AUTRES DÉCHETS ISSUS DE NOTRE ACTIVITÉ (KG)



Nos efforts portent sur le tri des déchets afin de favoriser leur revalorisation et l'optimisation des filières par rapport au contexte. En 2018 :

- l'ensemble des agents du Service Exploitation a été sensibilisé au tri des déchets et aux bonnes pratiques de stockage pour éviter la pollution des sols ;
- pas moins de 26 fractions de déchets différentes font l'objet d'un tri et d'une collecte sélective (extrait cidessous).



5.6 CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES EN 2018

5.6.1 Réactifs de traitement des eaux et des boues // Stations visées par EMAS

Epuration des eaux dans le bassin d'activation

- **Réactif utilisé :** chlorure ferrique
- But: éliminer le phosphore des eaux (en complément d'une déphosphoration biologique ou totalement par ajout de chlorure ferrique)

Décantation des boues avant rejet au milieu

- Réactifs utilisés : chlorure ferrique ou
- But: alourdir les boues pour mieux les capter dans le décanteur secondaire si besoin (précipitation)

Déshydratation des boues

- Réactifs utilisés : chlorure ferrique ET Polymère (floculant)
- But : améliorer la siccité (élimination de l'eau)

Hygiénisation des boues

- Réactifs utilisés : chaux : lait de chaux ou dolomie
- Pourquoi ? Obligation réglementaire avant épandage sur champs
- But: pouvoir valoriser les boues sur champs (en agriculture)

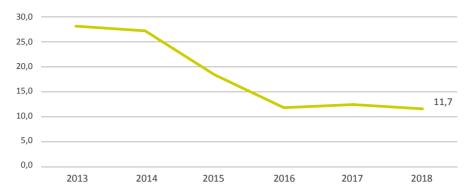
a. Chlorure ferrique (FeCl3 // traitement des eaux et des boues) // Données 2018

		UTILISATION DU CHLORURE FERRIQUE POUR				
ZONE GÉOGRAPHIQUE D'EXPLOITATION	STATION D'ÉPURATION CONSOMMATRICE DE CHLORURE FERRIQUE	EPURER LE PHOSPHORE	DÉSHYDRATER LES BOUES	AMÉLIORER LA DÉCANTATION AVANT REJET DES EAUX		
Condroz	Ciney	oui	-	-		
Hesbaye-Sambre	Corroy Floreffe Mornimont Saint-Martin Vezin (Ville-en-Warêt)	oui oui oui - -	oui - oui - -	- - - - oui		
Namur	Namur (Lives) Godinne Wépion Profondeville	oui oui oui	oui - -	oui - -		
Entre-Sambre et Meuse	Babois (Fosses-la-Ville) Cerfontaine ¹ Florennes (St Aubain) Mariembourg Senzeille Soumoy ¹	oui oui oui oui oui oui	- - - - -	oui - - - - -		
Ardennes	Rochefort Mesnil-St-Blaise Pondrôme	oui oui -	- - -	- oui oui		

 $^{^{} ext{1}}$ Dans le cadre de l'engagement pris avec l'asbl des Lacs de l'Eau d'Heure



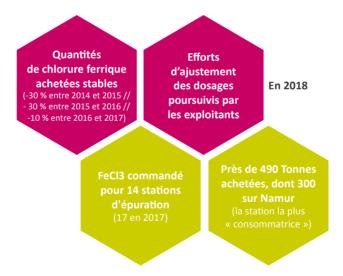
ACHATS DE CHLORURE FERRIQUE: TONNES/M3 D'EAU TRAITÉES



		2016	2017	2018
Α	Consommation de FeCl ₃ (Tonnes)	544,5	488,0	489,3
В	Volumes d'eaux usées traités (Millions de m³)	44,92	38,92	41,86
R = A/B	Tonnes de FeCl ₃ /million de m³ d'eaux traitées	12,1	12,5	11,7

Après une baisse significative de -57 % entre 2013 et 2016, qui illustre bien l'incidence positive de nos démarches EMAS (sensibilisation à l'ajustement des injections de chlorure ferrique aux justes besoins), la consommation de chlorure ferrique reste relativement stable et varie en fonction des besoins d'élimination du phosphore contenu dans les eaux à traiter.

Le chlorure ferrique a été remplacé par du PAC en 2018 sur Namur pour améliorer les performances épuratoires. Il n'est plus utilisé que pour le traitement des boues sur cette station.

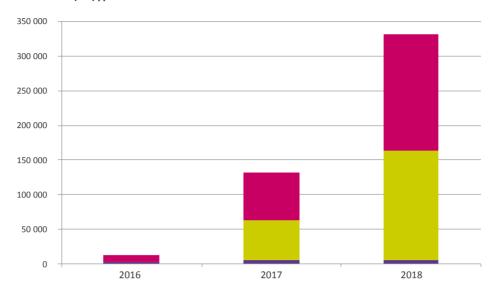


En exploitation, la maîtrise des consommations de chlorure ferrique est basée sur une surveillance et des contrôles hebdomadaires par les exploitants.

Toutefois, plus les eaux usées contiennent du phosphore, plus l'injection de chlorure ferrique sera nécessaire pour l'éliminer.

b. Polychlorure d'aluminium (PAC - traitement des eaux) // Données 2018

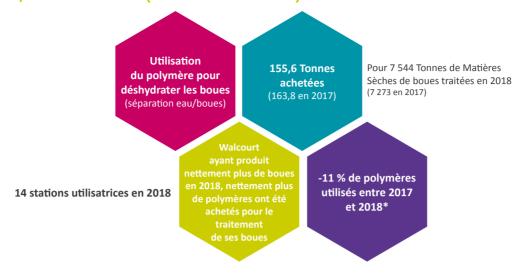
ACHATS DE PAC (KG) // MOYENNE GLISSANT SUR DEUX ANS





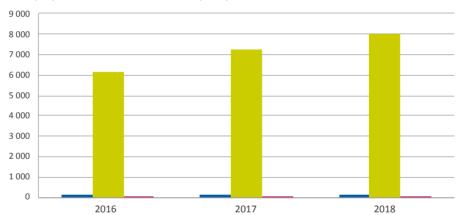
En exploitation, les injections de PAC sont ajustées aux justes besoins grâce à une surveillance et des tests réguliers de décantation par les exploitants.

c. Polymère // floculant (traitement des boues) // Données 2018



Dans le cadre de l'exploitation des stations, le dosage de polymère est fonction de la qualité des boues (eaux usées reçues), sans marge de réduction importante.

ACHATS DE POLYMÈRES (KG) ET BOUES DÉSHYDRATÉES (TMS)



	2016	2017	2018
Achat de polymère (Tonnes) - moyenne glissante sur 2 ans	114	136	160
■ Tonnes de Matières Sèches boues (TMS)	6 162	7 273	7 544
■ Kg polymère/TMS	17,58	22,52	20,63



^{*} Données achats - en moyenne glissante Kg de polymère / TMS – voir graphique ci-dessous

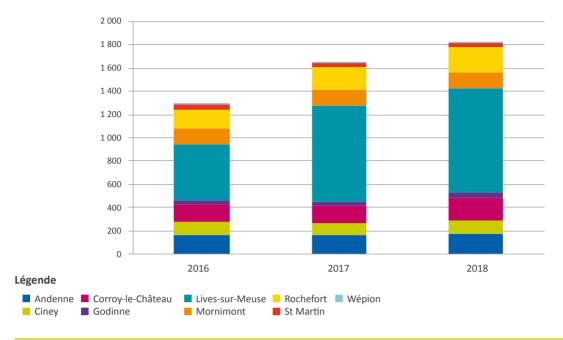
d. Chaux et lait de chaux (traitement des boues) // Données 2018



Depuis 2016, Dinant est une nouvelle station consommatrice de chaux (passée en valorisation agricole). Sur Namur, la dolomie a été remplacée par du lait de chaux depuis 2017. Pour cause de gisement trop faible, les boues de Wépion ne sont plus chaulées (plus de valorisation agricole non plus) depuis 2018.



TONNES DE CHAUX ACHETÉES (ÉQUIVALENT CAO)



Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration, les dosages de chaux sont surveillés afin de répondre aux exigences légales pour l'épandage des boues en valorisation agricole. Il existe donc peu de marge de réduction de nos consommations de chaux.

Toutefois, les achats de chaux ont diminué de 21 % entre 2017 et 2018, principalement en lien avec la diminution des achats sur Namur, Saint-Martin et Dinant.

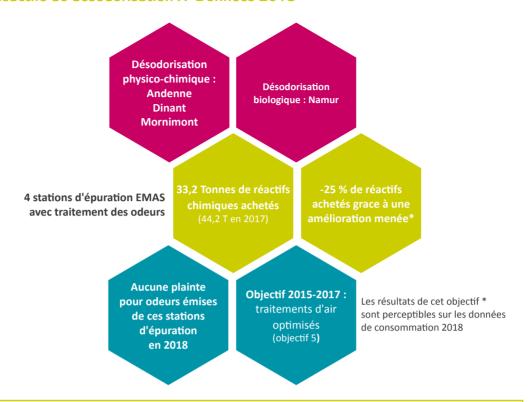
	2016	2017	2018
Tonnes de Matières Brutes de boues valorisées en agriculture (TMB)	17 036	20 868	21 435
Tonnes CaO/TMB	8 %	10 %	7 %



Comme en 2016 et 2017, le taux de CaO est de 24 % par Tonne de Matières Sèches en 2018.

5.6.2 Autres matières premières nécessaires à l'activité d'épuration // stations visées par EMAS

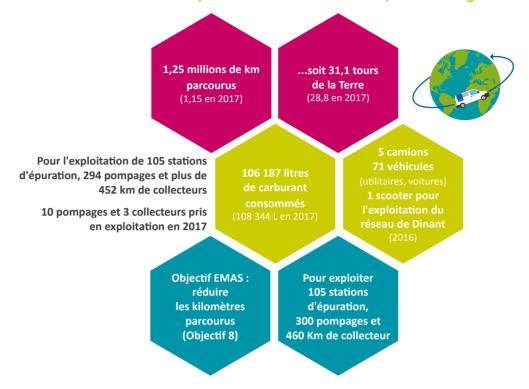
a. Réactifs de désodorisation // Données 2018



5,2 Tonnes de réactif ont ainsi pu être économisées entre 2017 et 2018, économie qui se répètera chaque année à venir.

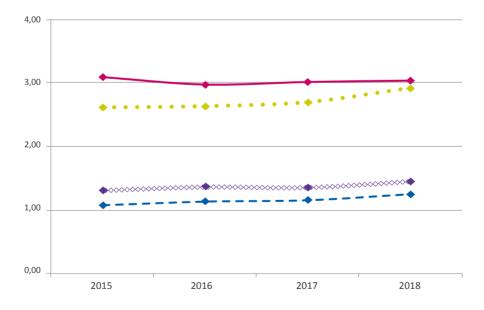
^{*} Les effluents de déconcentration issus des tours acido-basiques étaient précédemment tamponnés (injection d'acide ou de soude pour leur redonner un pH neutre = 7). Depuis fin 2017, ces effluents ne sont plus neutralisés. En effet, ces faibles volumes d'effluents sont mélangés aux eaux d'entrée traitées sur la station d'épuration et l'analyse environnementale détaillée a permis de montrer l'absence d'impact de ces effluents sur le pH de la station.

b. Carburant et kilomètres parcourus // Données 2018, tous ouvrages confondus



Après une diminution de 70 % entre 2008 et 2016, l'indicateur Km parcouru / EH nominal exploité augmente à nouveau malgré nos actions sur les alarmes (cf. objectif 3) ou l'organisation de notre activité. Ceci est lié à la prise en exploitation de nouveaux pompages et collecteurs.

OBJECTIF RÉDUCTION DES KILOMÈTRES PARCOURUS

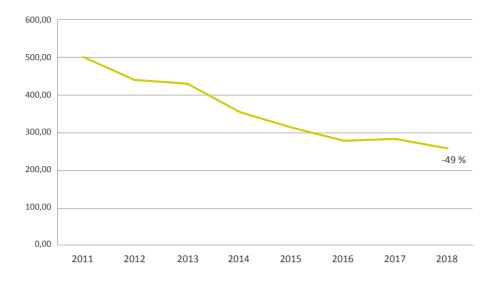


Légende

■ ■ Millions de km parcourus • • • • Km/EH nominal exploité
Milliers de km/agent (ETP)

Milliers de km/ouvrage exploité (stations, pompages, bassins d'orage)

LITRE DE CARBURANT // NOMBRE D'OUVRAGES EXPLOITÉS (STATIONS, POMPAGES, BASSINS D'ORAGE)



La consommation de carburant est en baisse sensible depuis 2011 grâce à nos actions :

- Rationalisation des déplacements
- Réorganisation des tournées d'exploitation
- Contrôles à distance en remplacement d'un passage sur site
- Achat de véhicules électriques depuis 2011
- ..

C'est aussi le résultat de la densification du réseau (plus de collecteurs et de pompages avec des distances moindres à parcourir).



c. Consommations d'eau // Données 2018

521 508 m³
d'eau de service (eaux traitées par la station) réutilisés directement = économie d'eau

8 479 m³ d'eau de ville consommés¹ // 5 290 m³ selon les relevés exploitants (11 187 m³ en 2017 // 5 614 selon les relevés exploitants)

2 867 m³ d'eau de puit consommés (5 454 m³ en 2017)

1,2 % des eaux de sortie sont réutilisés pour les besoins internes³ Utilisation pour les nettoyages process et des ouvrages

11 346 m³ qui correspondent à la consommation annuelle de 181 foyers moyens²

41,87 millions de m³ d'eaux ont été épurés par ces mêmes stations d'épuration (38,92 m³ en 2017) Pour le fonctionnement 24h/24 et 365 j/an des 94 stations d'épuration visées par EMAS (420 437 EH nominaux = 178 909 foyers)

En exploitation, le relevé périodique des compteurs d'eau permet de surveiller l'absence de fuite. Les consommations d'eau de ville restent un impact environnemental négligeable vu que l'eau traitée est prioritairement utilisée pour les besoins de notre activité.

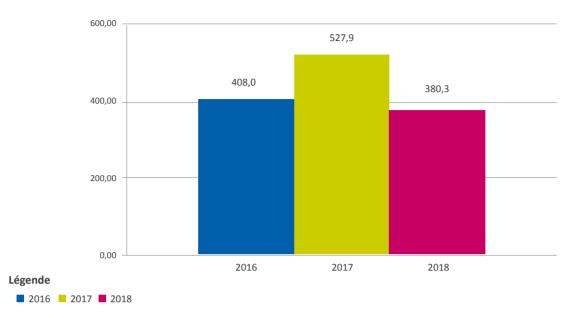


¹ Base facturation, moyenne glissante sur 2 ans – Prix de l'eau moyen corrigé en 2018 en prenant les chiffres publiés par Aquawal – Relevé par les exploitants mis en place en 2016 (6 136 m³) à fiabiliser pour assurer une corrélation exploitable avec les données de facturation.

³ Source : relevé des exploitants.

² Source : http://www.ieg.be/eau_question.htm - 37,5 m³/an/personne et 2,35 personnes par foyer – Conversion du total eau de ville + eau de puit consommée pour le fonctionnement des stations d'épuration exploitées en EMAS

CONSOMMATION D'EAU DE VILLE ET PUIT RAPPORTÉE À LA QUANTITÉ D'EAUX USÉES TRAITÉES (M³ EAU DE VILLE/M³ EAU USÉE TRAITÉE)



5.6.3 Emissions dans l'air // Données 2018



TOTAL 2018 : un peu plus de 3 702 Tonnes équivalent CO, émises

(3 640 T en 2016 - Consommation d'électricité étant également la plus importante source d'émission).

Cet indicateur de base, requis par le Règlement EMAS, est peu pertinent pour l'activité d'exploitation étant donné que les émissions sont principalement liées aux consommations d'électricité (pilotées via notre indicateur de base) et à la dégradation de la pollution contenue dans les eaux par les bactéries (non mesurée mais non maîtrisable).

^{*} http://www.ecoconso.be/fr/Qu-est-ce-qu-une-tonne-de-CO2

5.7 BIODIVERSITÉ // DONNÉES ET RÉSULTATS EN 2018

Chaque station dispose d'un espace naturel qui couvre entre 25 à 75 % de la surface totale des sites.

Seules 3 stations d'épuration ne disposent pas d'espaces enherbés : Petite Chapelle, Fosses-la-Ville (Bambois) et Bioul Mossiat.

L'indicateur de surface construite n'étant pas le plus pertinent dans notre cas (surface des stations dépendante de la charge à traiter et du contexte local), nous pilotons le nombre de sites sur lesquels sont menées des actions favorables à la biodiversité.

ACTION FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ		NOMBRE DE STATIONS CONCERNÉES	PART DES STATIONS VISÉES PAR EMAS SUR LESQUELLES SONT APPLIQUÉES L'ACTION
Fouchage tardif	En septembre	32	34 %
Fauchage tardif	En février ¹⁰	28	30 %
Ramassage des fauches afin de ne pas appauvrir le milieu		16	17 %
Eco-pâturage		4 (Han-sur-Lesse, Rochefort, Mont-Gauthier, Havrenne)	4 %
Présence de ruches		3 (St Martin, Floreffe, Wépion Profondeville)	3 %
Toitures végétalisées		3 (Dinant, Mornimont, Namur)	3 %
Verger / arbre fruitier		28	30 %
Zone humide (lagune à macrophytes, à microphytes, de finition, lagune plantée ou mare)		17	18 %
Site disposant d'un nichoir à oiseaux		44	47 %
Site disposant d'un nichoir ou d'un aménagement pour les chauve-souris		12	13 %
Autres aménagements (Nichoir à hirondelles, à chouettes)		2 (Sart-Bernard, Sovet, St Denis, Rhisnes, Mornimont, Bricniot, Floreffe)	2 %



¹º Période inhabituelle pratiquée volontairement pour permettre aux oiseaux granivores de disposer d'un « garde-manger » durant l'hiver (ex : sur Havelange, fauche en février).



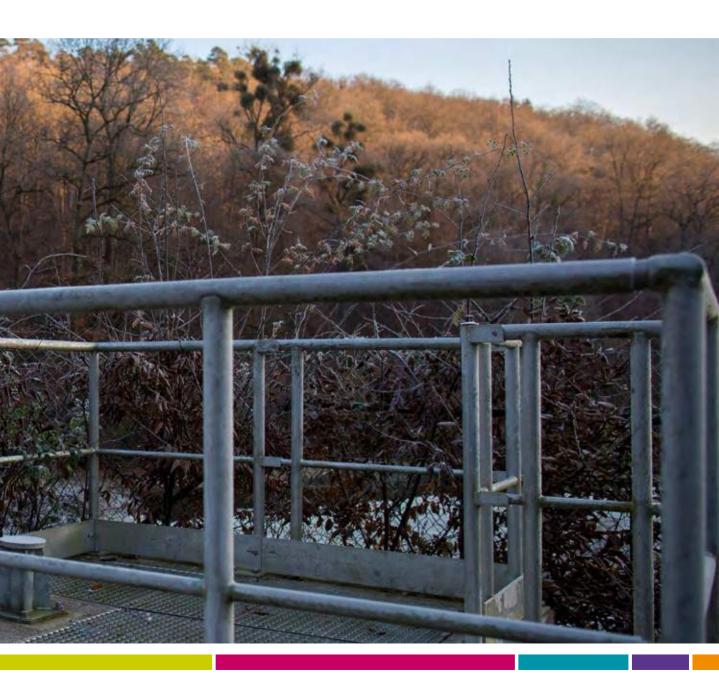
Exemples d'actions menées en 2018



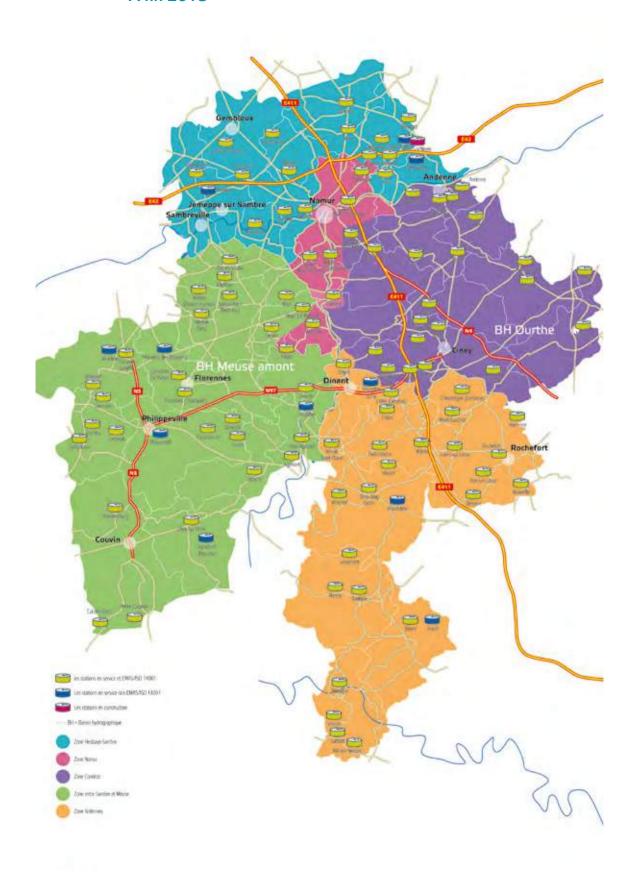
^{*} Département Nature et Forêt du Service Public de Wallonie.



ANNEXES



Annexe 1 // Liste des stations exploitées et portées d'EMAS-ISO 14001 // A fin 2018



COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPACITÉ EH	LONGUEUR DU COLLECTEUR(m)	NOMBRE DE STATIONS DE STATIONS DE POMPAGE ASSOCIÉES	⊒ D W	CODE POSTAL
Andenne	Andenne	20 000	20 755	19	Chaussée Moncheur 109	5300
Andenne	Bonneville	500	-	3	Rue Chaudin	5300
Andenne	Coutisse (Peu d'eau)	1 000	-	0	Chaussée de Ciney	5300
Andenne	Petit Warêt (Landenne)	420	-	0	Rue A. Seressia (cité snt)	5300
Andenne	Vezin (Ville-en-Warêt)	600	-	0	Rue de Marche les Dames	5300
Anhée	Denée	2 850	2 770	0	Rue de Soye	5537
Anhée	Warnant	777	1 212	0	Rue de la Molignée	5537
Anhée	Bioul	3 100	4 341	2	Rue d'Arbre	5537
Anhée	Bioul (Mossiat)	250	-	0	Rue de Mossiat	5537
Beauraing	Pondrôme	900	-	1	Quartier des Trois Chênes 24	5574
Bièvre	Bièvre	1 850	4 131	2	Rue des Rives	5555
Bièvre	Graide	500	2 010	2	Chemin Vicinal	5555
Cerfontaine	Cerfontaine	5 000	1 940	0	Rue du Fouery	5630
Cerfontaine	Daussois	500	1 582	0	Rue du tilleul 11	5630
Cerfontaine	Senzeille-Villers Deux Eglises	1 000	4 342	0	Rue Houpière	5630
Cerfontaine	Soumoy	1 000	435	0	Chemin du Moulin	5630
Ciney	Braibant	750	834	1	Rue des Jésuites	5590
Ciney	Chevetogne (domaine provincial)	2 200	3 131	0	Domaine Provincial	5590
Ciney	Ciney (Haljoux)	16 000	6 642	0	Chemin d'Hemptinne 38	5590
Ciney	Haversin (cité snt)	250	-	0	Route de Pessoux	5590
Ciney	Sovet	1 000	1 400	1	Rue de Ciney	5590
Couvin	Couvin Mariembourg	12 000	13 640	12	Route de Givet	5660
Couvin	Petite Chapelle	500	-	0	Rue du Bois 5	500
Dinant	Boisseilles (Foy notre dame)	300	-	0	Chemin des Pélerins	5550
Dinant	Dinant	13 500	12 134	15	Chaussée d'Yvoir	5500
Dinant	Lisogne	250	-	0	Rue du Moulin	5500
Dinant	Sorinnes-Lez-Dinant	200	288	1	Zoning Industriel	5500
Eghezée	Eghezée	5 175	10 752	8	Rue de Nozille	5310
Fernelemont	Bierwart	600	2 811	1	rue de Hannut	5380
Fernelemont	Pontillas	100	-	0	Rue de la Rivière (cité snt)	5380
Fernelmont	Noville-les-Bois (parc industriel) (ISO 14001)	500	254	1	Rue des Combattants 77	5380
Floreffe	Floreffe	23 000	29 919	14	Rue de la Lache 1	5150
Florennes	Florennes (Chaumont)	300	422	0	Rue de l'Abbé Dessomme	5620
Florennes	Florennes (Saint-Aubin)	8500	7 063	4	Rue d'Yves-Gomezée	5620
Florennes	Morialmé (Les Bruyères)	250	-	0	Rue de la Gare d'Oret	5621
Fosses-La-Ville	Fosses-la-ville (Bambois)	1 400	3 919	3	Rue du Grand Etang	5070
Fosses-La-Ville	Fosses-la-ville	4 200	4 391	4	Rue Chapelle de la Paix 45	5070
Gembloux	Corroy-le-château	22 000	8 176	12	Rue de Chenemont	5032

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPACITÉ EH	LONGUEUR DU COLLECTEUR(m)	NOMBRE DE STATIONS DE POMPAGE ASSOCIÉES	RUE	CODE POSTAL
	STATI	ONS D'ÉPUI	RATION À B	OUES ACT	IVÉES	
Gembloux	Les Isnes (Crealys)	1 000	-	0	Route de Saussin	5032
Gesves	Gesves	100	-	0	Rue des Carrières	5340
Hamois	Natoye	2 000	2 002	1	Chausée de Namur	5360
Hastière	Agimont (Gros Sabot)	1 300	-	0	Route de Philippeville	5544
Hastière	Heer-Agimont	3 000	3 836	2	Rue du Pont	5543
Havelange	Miécret	1 200	4 616	0	Route du Moulin	5370
Houyet	Celles (Gendron)	250	95	0	Chemin de Gozin	5561
Houyet	Houyet	1 500	1 092	2	Rue Saint Roch	5560
Houyet	Mesnil-saint-Blaise	900	-	0	Chemin des Lavandières	5560
Houyet	Wanlin	1 200	4 527	2	Rue de Gilbock	5563
Jemeppe- Sur-Sambre	Mornimont	45 000	39 770	31	Lieu-dit « Terre aux huit Bonniers » rue de la Mouchelotte 5	5190
Jemeppe- Sur-Sambre	Saint Martin	10 000	17 164	7	Rue de Villeret 7	5190
La Bruyère	Rhisnes	3 500	11 503	2	Rue de la Falize 18	5080
Mettet	Mettet (Devant-les-Bois)	500	1 081	0	Tienne des Brûlés	5640
Mettet	Mettet (Scry)	4 000	5 580	0	Rue des Bosseuses	5640
Namur	Bricniot	1 000	228	0	Route de Gembloux	5002
Namur	Gelbressée	2 000	4 681	0	Rue N-D du Vivier	5024
Namur	Namur (Lives Brumagne)	93 100	46 994	62	Chaussée de Liège1103	5101
Namur	Naninne-les-fonds	1 000	783	1	Rue du Pré-au-Loup	5100
Namur	Wépion Profondeville	13 450	11 757	9	Chaussée de Dinant	5100
Ohey	Ohey (Haillot)	2 000	8 696	4	Ruelle des Fourches	5350
Onhaye	Onhaye	1 100	1 544	3	Rue Gailaipont	5520
Philippeville	Surice	800	1 251	0	Chemin de Soulme	5600
Rochefort	Han-sur-lesse	4 000	1 538	1	Rue du Plan d'Eau	5580
Rochefort	Havrenne	500	510	0	Rue de Humain	5580
Rochefort	Mont-Gauthier	500	755	2	Route de Givet	5580
Rochefort	Rochefort	23 700	16 852	2	Avenue de Montrival 77	5580
Rochefort	Villers-sur-Lesse	500	2 369	1	Rue de Jambjoule	5580
Sambreville	Velaine	100	21 938	0	Rue de la Duvette (cité snt)	5060
Somme-Leuze	Noiseux	1 350	3 701	3	Rue de la Ferme	5377
Viroinval	Oignies-en-Thiérache	1 400	196	1	Rue Roger Delizée	5670
Vresse Sur Semois	Alle-sur-Semoy	1 000	1 497	1	Rue Léon Henrard	5550
Vresse Sur Semois	Vresse-Sur-Semois	400	581	3	rue Albert Raty	5550
Walcourt	Somzée-Laneffe	3 500	13 389	0	Pont du Diable	5651
Yvoir	Godinne	9 800	15 161	12	Chaussée d'Yvoir	5530

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPACITÉ EH	LONGUEUR DU COLLECTEUR(m)	NOMBRE DE STATIONS DE POMPAGE ASSOCIÉES	RUE	CODE POSTAL
	STATIONS D'ÉPUR	ATION À BOU	IES ACTIVÉ	ES AVEC LA	AGUNE DE FINITION	
Couvin	Cul-des-Sarts	1 200	1 943	0	Rue Saint Nicolas	5660
Assesse	Sart-Bernard	1 500	2 937	0	Rue du Tronquoy	5330
Fernelmont	Hingeon	1 200	2 045	0	Rue Trieux Bechet	5380
Mettet	St-Gérard (Belle-Eau)	350	1 862	0	Rue Favauge	5640
Philippeville	Omezée	150	-	0	Rue d'Omezée	5600
Rochefort	Wavreille	850	849	1	Rue du Repos	5580
Viroinval	Olloy-sur-Viroin	2 100	2 666	1	Rue de la Bossette	5670
Vresse-Sur- Semois	Membre-sur-Semois	1 200	2 113	3	Rue d'En Bas	5550
Vresse-Sur- Semois	Laforêt	300	434	0	Rue du pont de Claies	5550
		LAGI	JNAGES AÉ	RÉS		
Beauraing	Beauraing (Gozin)	4 000	7 143	2	Rue du Village	5573
Gesves	Sorée	500	1 171	2	Rue de la Foret	5340
La Bruyère	Saint-Denis	500	1 820	0	Rue de la Laustaille	5081
Onhaye	Falaën	700	531	0	Rue du Château Ferme	5522
Somme-Leuze	Bonsin	350	597	0	Rue d'Ocquier	5377
		LAGUNES	S À MACRO	PHYTES		
Andenne	Coutisse (Froidebise)	150	220	0	Rue Froidebise	5300
Doische	Doische	650	2 079	0	Rue du Bois du Fir	5630
		LAGUNE	S À MICRO	PHYTES		
Fernelmont	Franc-Warêt	250	849	1	Rue de Franc Warêt	5380
Philippeville	Franchimont	300	1 646	0	Rue de la Chinelle	5600
		LITS	BACTÉRIE	NS		
Havelange	Havelange	2 000	841	2	Rue Labory	5370
Philippeville	Philippeville	3 000	1 578	4	Avenue de Saulieu 37	5600
Walcourt	Walcourt	4 666	8 400	3	Rue des barrages	5650
		В	IODISQUES	5		
Ciney	Achêne	500	-	0	rue du Polissou 99	5590
Beauraing	Winenne	3 075	256	2	Rue Volontaires de Guerre	5570
Eghezée	Leuze	1 260	2	2	Rue de Winne	5310
Gedinne	Gedinne	3 600	5 167	0	Rue Pommier Mathy	5575
Gedinne	Rienne	950	963	0	Rue de la Cour	5575
Houyet	Hulsonniaux	300	-	0	rue de la Ferme	5377
Houyet	Celles (ISO 14001)	444	978	1	Rue de Vêves	5561

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPACITÉ EH	LONGUEUR DU COLLECTEUR(m)	NOMBRE DE STATIONS DE POMPAGE ASSOCIÉES	RUE	CODE POSTAL
Mettet	Mettet (Somtet)	0	Inclus au collecteur de Mettet Scry	-	Rue de Somtet	5640
Rochefort	Belvaux	300	977	1	Rue du Gouffre	5580
Vencimont	Vencimont	1 400	1 092	1	Rue Grande	5575
Walcourt	Gourdinne	100	1 131	0	Rue de Chastrès	5651



Annexe 2 // Indicateurs de base // Résultats 2016-2018

Zone d'exploitation « Ardennes »

		110	u c	^pi	Jicc	CIOII	·· /	Arden																		
IINÉ/AN	2018	7,3	2,7	10,6	17,6	1,4	23,0	relevé	8,9	22,2	3,9	13,4	67,5	11,8	121,2	5,5	15,4	1,4	2,6	13,0	37,6	00'0	5,6	3,7	9'6	5,1
KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/AN	2017	18,3	1,5	4,8	2,0	9′0	17,4	Pas de relevé	6,5	11,8	5,2	13,5	31,8	24,2	2'65	1,5	16,8	2,0	3,2	4,3	15,0	00'0	4,0	2,9	11,5	8,2
KWH/KG	2016	13,7	4,2	30,7	17,2	Hors	8,1	12,7	8,6	24,7	2,6	16,9	27,8	58,5	59,2	3,4	45,1	9,2	4,3	20,7	48,4	00'0	4,5	6'2	11,3	11,4
7	2018	5 834			10 064	1 766	60 055	elevé	5 368	11 279	4 353	8009	13 905	2 661	11 286	2 032	19 681	3 687	1 485	16 139	17 852		1 765	3 102	2 826	16325
KWH /TMS/AN	2017	2 967	Lagunage	Biodisque	6 928	2 412	4 451	Pas de relevé	4771	16 063	3 807	17 911	15 923	9 307	17 418	2 627	11 010	2 159	1 443	3 861	10 528	Filtre planté	2 696	5 064	5 456	6 765
KWI	2016	5 930	П	В	12 739	Hors	3 149	34 454	4 479	12 665	2 996	17 423	18 487	Pas de boues	24 880	1 346	ND	20 454	1 624	13 628	16 228	Fil	1 324	2 992	6 375	17 480
	2018	137	43	191	165	29	362	elevé	169	254	92	267	1 222	247	885	100	292	28	55	226	664	00'0	108	69	157	66
KWH/EH/AN	2017	283	25	102	225	14	344	Pas de relevé	126	175	109	252	029	522	651	36	253	15	89	80	289	00'0	80	61	221	13 881
KW	2016	235	53	423	207	Hors	166	ND	191	311	53	326	570	1 257	646	89	516	128	88	277	969	00'00	91	149	201	11 408
	2018	0,24	0,10	0,40	0,17	0,31	98'0		0,30	0,16	0,20	0,62	1,36	2,03	0,33	0,13	0,51	0,14	0,44	0,26	0,71	00'0	0,28	0,27	0,27	0,23
KWH/M³/AN	2017	0,22	60'0	0,42	0,14	1,26	0,61	Pas de relevé	0,35	0,17	0,29	0,73	1,39	ND	0,30	0,14	0,45	0,14	0,43	0,27	0,72	00'0	0,25	0,26	0,29	0,21
✓	2016	0,23	90'0	0,30	0,14	Hors	0,52	Pa	98'0	0,18	0,18	72,0	1,23	1,20	0,31	0,12	0,40	0,14	0,34	0,21	0,67	00'0	0,27	0,21	0,26	0,22
AN AN	2018	48 597	96 250	13 292	36 533	3 549	10 209	relevé	653 236	109 974	56 029	29 137	176 319	14 984	12 979	20 174	12 596	29 093	860 295	20 658	43 916	00'0	7 677	34 621	28 404	23 508
TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN	2017	47 678	87 154	12 658	36 094	1 471	8 768	Pas de relevé	645 554	130 591	63 386	32 239	169 260	16 660	13 586	22 170	12 331	28 439	897 137	20 964	43 377	00'0	8 439	29 571	31 920	22 732
F I	2016	47 617	71 734	13 080	36 052	Hors EMAS	8 094	40 194	587 331	135 894	62 701	32 580	177 474	16 868	14 679	18 095	10 811	32 522	852 208	20 850	43 005	00'0	10 127	31 246	36 781	23 248
EH		1 000	4 000	300	1 850	444	250	2 200	13 500	3 600	4 000	200	1 500	300	1 200	006	200	950	23 700	1 400	200	300	400	1 200	850	3 075
OUVRAGE(S)		Alle-sur-Semois - S109	Beauraing (Gozin) - S046	Belvaux - S114	Bièvre - S019	Celles - S121	Celles (Gendron) - 5047	Chevetogne (domaine provincial) - S048	Dinant - S088	Gedinne - S038	Han-sur-lesse - S016	Havrenne - S079	Houyet - S113	Hulsonniaux - S105	Membre-sur-Semois - S040	Mesnil-saint-Blaise - S041	Mont-Gauthier - S075	Rienne - S023	Rochefort - S042	Vencimont - S018	Villers-sur-Lesse - S078	Vresse (La Foret) - S115	Vresse sur Semois - S158	Wanlin - S085	Wavreille - S057	Winenne - S014

Zone d'exploitation « Condroz »

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KV	TOTAL KWH UTILISÉS PA	PAR AN	¥	KWH/M³/AN		⊻	KWH/EH/AN	_	K	KWH /TMS/AN	Z	KWH/KG	KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/AN	INÉ/AN
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Andenne - S094	20 000	1 076 802	1 096 509	1 081 156	0,37	0,49	0,42	55	62	50	1 922	1 735	1 888	2,6	2,9	2,3
Bonneville - S067	200	25 190	25 045	25 615	0,51	0,55	0,54	162	141	183	6 426	4 655	5 718	8,2	8′9	0,6
Bonsin - S077	350	17 544	15 772	16 492	0,23	0,42	0,29	232	432	89		Lagunage		12,2	70,0	3,7
Braibant - S117	750	26 080	23 248	22 302	0,29	0,32	0,30	208	135	85	3 418	4 894	3 421	11,1	0'2	4,2
Ciney (Haljoux) - S082	16 000	694 447	593 156	578 295	0,27	0,29	0,27	72	61	41	1 172	958	849	3,5	2,9	2,0
Coutisse (Froidebise) - S068	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0′0	0,0	0,0
Coutisse (Peu d'eau) - S026	1 000	42 015	47 124	48 267	98'0	1,34	1,37	168	136	81	4 582	8 631	5 207	6'2	6,4	3,7
Gesves - S054	100	22 367	21 465	19 235	2,45	2,36	2,48	206	478	325	93 197	52 354	8 436	24,8	24,9	15,4
Havelange - S017	2 000	35 929	33 859	29 600	0,14	0,18	0,19	20	40	32	5 140	2 548	1 258	2,5	2,0	1,6
Haversin (cité snt) - S037	250	15 821	18 682	16 319	0,68	0,72	1,13	166	176	282	7 001	33 967	62 765	8,0	9,2	14,5
Lisogne - S074	250	9 613	8 475	9 238	0,30	0,44	0,46	61	103	55	5 113	4 815	5 132	2,9	2,0	2,6
Miécret - S070	1 200	40 132	38 826	44 990	0,33	0,46	0,45	64	57	117	3 180	3 185	3 448	3,2	2,7	5,5
Naninne-les-Fonds - S106	1 000	61 618	60 488	61 237	0,46	0,64	0,65	161	173	257	14363	12 681	14 685	8,0	8,4	12,7
Natoye - S049	2 000	43 638	50 447	57 119	0,25	0,39	0,37	92	98	122	2 566	3 406	3 035	5,1	4,1	0,9
Noiseux - S107	1 350	92 546	85 829	87 360	0,49	0,49	0,52	278	177	219	26 825	10 097	5 406	13,9	0′6	11,3
Ohey - S091	2 000	87 986	88 754	83 291	0,19	0,22	0,21	105	128	92	5 388	3 593	4 685	5,3	6,5	3,8
Sart-Bernard - S031	1 500	33 528	31 122	34 022	0,17	0,20	0,27	67	337	84	1 549	2 861	3 570	3,3	16,5	4,2
Sorée - S045	200	35 439	35 462	38 954	0,43	09'0	0,82	247	224	147		Lagune		7,7	7,2	9,7
Sorinnes - lez - Dinant - S104	200	9 591	12 183	14 141	1,26	1,37	2,05	165	156	215	7 104	14 166	727 72	11,5	10,7	10,3
Sovet - S039	1 000	28 269	22 168	22 517	0,27	0,38	0,33	116	92	91	3 606	4 524	2 627	6,7	3,6	4,5

Zone d'exploitation « Entre-Sambre-et-Meuse »

OUVRAGE(S)	NO MINAL		TOTAL KWH UTILISÉS	S PAR AN	∑	KWH/M³/AN		×	KWH/EH/AN		¥	KWH /TMS/AN	z	KWH/KG	KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/AN	INÉ/AN
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Agimont (Gros Sabot) - 5008	1 300	39 384	41 312	41 620	0,52	0,65	0,54	777	178	109	21 174	5 827	4 655	13,6	8,9	5,2
Bioul - S030	3 100	55 343	55 158	57 313	0,28	98'0	0,31	119	105	110	4 734	5 887	4 056	6,1	5,3	5,5
Bioul (Mossiat) - S081	250	12 791	10 449	9 543	0,85	0,87	0,76	233	15	190	3 553	4 336	6 362	10,2	10,9	9,2
Cerfontaine - S013	2 000	86 715	80 042	86 595	0,12	0,13	0,14	153	104	107	6 457	4 869	3 668	9'6	5,8	6,3
Cul-des-Sarts - S043	1 200	36 781	48 329	48 237	0,22	0,30	0,34	361	210	247	9 265	9 883	18 843	18,3	11,1	14,3
Daussois - S092	200	26 309	26 093	25 309	0,47	0,50	98'0	153	174	117	7 853	5 325	9 137	7,7	9,4	6,2
Denée - S033	2 850	60 181	58 439	60 117	0,25	98'0	0,32	128	112	86	1 956	2 647	3 294	8′9	5,5	4,8
Doische - S055	650	20 679	19 877	19 524	0,21	0,23	0,17	133	80	91	1170	4 872	SO	0′2	9'5	4,5
Florennes (Chaumont) - S020	300	21 744	19 360	18 719	0,75	0,48	0,41	45	88	176	17 395	7 744	23 695	2,1	4,2	9,2
Florennes (Saint-Aubin) - 5087	8 500	320 856	330 938	309 233	0,55	0,51	0,47	182	138	96	606	851	932	6'8	8′9	4,6
Fosse-la-ville - S089	4 200	57 703	181 975	193 140	0,51	0,45	0,38	123	130	80	5 937	5 373	7 264	6,5	6,5	3,8
Fosses-la-ville (Bambois) - S062	1 400	76 542	65 777	57 981	0,28	0,33	0,31	186	54	173	4 647	4 088	3 119	10,7	2,6	9,4
Franchimont - S076	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Heer sur Meuse - S072	3 000	75 696	70 944	79 251	0,38	0,38	0,62	197	188	286	5 050	4 545	5 355	10,4	5,1	14,7
Mariembourg - S093	12 000	578 622	524 163	690 153	0,19	0,22	0,29	238	196	162	6 041	5 223	7 101	14,9	11,3	8,5
Mettet (Devant-les-Bois) - S024	200	25 836	23 230	24 567	0,31	0,32	0,31	217	123	277	2 125	4 104	5 183	12,2	6,5	16,8
Mettet (Scry) - S084	4 000	156 960	169 618	161 806	0,28	0,37	0,36	164	79	133	3 559	3 937	4 265	0′6	4,1	9'2
Olloy-sur-Viroin - S061	2 100	67 583	73 658	65 134	0,37	0,61	0,64	251	162	264	4 491	5 732	4 934	13,8	8,5	14,0
Omezée - S044	150	11857	9 913	9 625	1,31	2,06	1,39	648	362	71	51 554	33 044	34 373	34,3	17,2	3,7
Onhaye - 5056	1 100	29 074	28 300	32 775	0,50	0,57	0,72	111	92	159	3 825	5 036	7 094	5,6	4,4	6'2
Petite Chapelle - S050	200	22 328	24 770	26 868	0,51	0,84	0,74	113	14	118	20 298	4 479	6 650	5,7	9'0	5,8
Senzeille-Villers Deux Eglises - S090	1 000	50 488	44 451	37 086	0,32	0,35	0,28	150	143	61	2 929	3 698	2 443	7,7	7,5	3,0
Somzée-Laneffe - S071	3 500	124 366	101 643	108 165	0,18	0,21	0,22	49	134	66	2 471	2 314	2 009	2,4	7,3	9'2
Soumoy - S053	1 000	37 575	32 255	33 175	0,71	89'0	0,53	730	790	559	9 993	9 543	9 293	71,8	52,5	37,2
St-Gérard (Belle-Eau) - S063	350	23 301	22 049	23 198	0,73	0,85	0,92	272	223	281	7 018	7 205	3 452	14,0	10,5	13,8
Surice - S064	800	32 713	33 295	32 931	0,63	0,85	92,0	166	110	106	6 103	5 988	10 487	8,0	5,1	5,0
Walcourt - S119	4 666	102 717	130 280	98 026	0,87	1,13	0,37	1 095	453	66	3 477	1 883	645	70,1	21,9	4,9

Zone d'exploitation « Hesbaye-Sambre »

OUVRAGE(S)	EH		TOTAL KWH UTILISÉS	S PAR AN	Ā	KWH/M³/AN	7	¥	KWH/EH/AN		₹	KWH /TMS/AN	Z	KWH/KG	KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/AN	INÉ/AN
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Bierwart - S029	009	16 348	27 270	22 568	0,22	0,40	0,54	53	262	213	2 860	15 673	9 249	2,7	14,3	10,5
Bricniot - S111	1 000	Pas de	Pas de relevé	28 641	Pas de relevé	relevé	0,75	Pas de relevé	relevé	55	Pas de	Pas de relevé	1575	Pas de relevé	relevé	2,6
Corroy - le - château - S058	22 000	911 110	888 585	990 138	0,35	68'0	0,44	88	75	72	1 567	1 475	1 389	4,3	3,6	3,4
Eghezée Nozille - S154	5 175	212 229	206 209	171 969	0,46	0,38	0,31	158	79	81	4 249	3 681	3 575	8,3	3,8	3,9
Floreffe - S125	23 000	408 670	442 111	519 032	0,24	0,28	0,32	118	101	171	4 005	3 844	4 974	6,3	5,4	0,6
Franc-Warêt - S066	250	17 948	12 699	15 321	0,55	0,47	0,56	1 867	625	217		Lagune		704,6	56,1	11,5
Hingeon - S065	1 200	33 232	29 202	26 141	0,26	0,32	0,28	279	185	158	3 183	17 806	3 184	18,2	6'6	8,1
Les Isnes (Crealys) - S096	1 000	29 050	62 704	62 129	0,44	0,47	0,44	155	114	21	3 2 1 8	2 826	1 474	2,8	5,7	1,0
Leuze - S120	1 400	Hors	32 210	44 549	Hors	0,44	0,52	Hors	126	334	Hors	Pas de boues (biodisque)	(anb)	Hors	6,7	19,4
Mornimont - Moustier - S099	45 000	1 789 552	1 789 552 1 673 654	1 765 521	0,36	0,41	0,41	38	42	54	3 069	2 415	2 849	1,8	2,0	2,5
Noville-les-Bois (parc industriel) - S095	200	42 583	31 472	33 861	0,57	0,30	0,34	229	104	35	3 907	196 698	7 205	11,8	2,3	2,0
Rhisnes - S069	3 500	146 733	162 729	138 516	0,43	0,58	0,48	119	142	229	5 659	5 254	3 532	6,2	7,1	12,0
Saint-Denis - S060	200	41 682	33 409	33 471	0,40	0,44	0,47	306	148	198		Lagunage		19,5	7,7	10,8
Saint-Martin (Villeret) - S098	10 000	375 601	372 196	502 088	0,27	0,34	0,43	70	91	185	1331	1 309	2 008	3,4	4,5	9,5
Vezin (Ville-en-Warêt) - S025	009	30 495	29 386	32 015	1,03	1,31	1,73	267	193	145	13 434	14 548	5 676	13,2	9,3	8′9

Zone d'exploitation « Namur »

OUVRAGE(S)	EH		TOTAL KWH UTILISÉS	S PAR AN	Y	KWH/M³/AN	7	N	KWH/EH/AN		KV	KWH /TMS/AN	Z	KWH/KG	KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/AN	INÉ/AN
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Falaën - S052	200	19 655	18 713	18 247	0,21	0,31	0,31	09	127	71		Lagunage		2,9	6'9	4,1
Gelbressée - S086	2 000	86 144	82 972	81 305	0,45	0,72	0,72	115	260	209	4 256	5 157	3 558	6′5	12,8	10,1
Godinne - S097	008 6	347 804 399 971	399 971	388 501	0,49	0,73	0,49	146	88	115	2 016	1 835	2 059	7,3	4,2	5,5
Lives-Brumagne (Namur) - S100 93 100 2 448 715 2 694 373	93 100	2 448 715		2 511 452	0,35	0,41	0,32	44	51	42	1 205	1 040	772	2,1	2,4	2,0
Warnant - S123	777	969	2 475	32 625	0,08	0,03	0,39	82	31	199	Pas de boues produites	1 296	21 185	4,1	1,9	10,7
Wépion - S101	13 450	13 450 408 212 385 603	385 603	418 982	0,40	0,54	0,49	200	122	330	3 126	3 698	5 424	16,7	10,9	17,8
Wépion (bois du Curé) - S059	150	39 597	39 886	30 830	Pas (Pas de débitmètre	ètre	302	218	ND	7 360	55 397	61 660	612,5	783,6	ND

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINCOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° 60668118 de VINCOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20 51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 88, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 95, 99 (code NACE) avoir vérifié si las sites figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2019, résultats 2018 de l'organisation

INASEP portant le numéro d'agrément BE-RW-000025

sis à

Rue des Viaux, 1b - Parc Industriel 5100 NANINNE Belgique

et utilisé pour

Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées, exploités par INASEP pour compte de la SPGE (exploitation des ouvrages privés exclue)

La liste des sites additionnels est mentionnée dans les pages sulvantes.

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du réglement (GE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les réglements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

- En signant la présente déclaration, je certifie :
 que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en manière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations Journies dans la déclaration environnementale mise à jour 2019, résultats 2018 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au réglement (CE) no 1221/2009 modifié par les réglements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: 15 EA 84a/1 Date de délivrance: 3 juin 2019



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louvs

Président de la Commission de Certification



ANNEXE

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINCOTTE sa/nv

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvorde, Belgique

Numéro du certificat : 15 EA 84a/1 Date de délivrance : 3 juin 2019

LISTE DES AUTRES SITES CONCERNÉS

Alle sur Semov : Andenne : Bonneville : Coutisse (Peu d'eau) : Petit Warêt (Landenne): Vezin (Ville-en-Warêt); Denée; Bièvre; Bioul; Bioul (Mossiat); Cerfontaine; Daussois; Senzeille-Villers Deux Eglises; Soumoy; Braibant; Chevetogne (domaine provincial) : Ciney (Halioux) : Haversin (cité snt) : Sovet : Petite Chapelle : Dinant : Lisogne; Sorinnes-Lez-Dinant; Bierwart; Noville-les-Bois (parc industriel); Floreffe; Florennes (Chaumont): Florennes (Saint-Aubin): Fosses-la-ville (Bambois): Corroy - Ie château ; Les Isnes (Crealys) ; Gesves ; Natoye ; Agimont (Gros Sabot) ; Heer-Agimont ; Miécret ; Celles (Gendron) ; Wanlin ; Houyet ; Mesnil-saint-Blaise ; Mornimont; Saint Martin; Rhisnes; Couvin Mariembourg; Mettet (Devant-les-Bois); Mettet (Scry); Bricniot; Gelbressée; Namur (Lives Brumagne) Naninne-les-Fonds; Wépion Profondeville ; Ohey (Haillot) ; Onhaye ; Surice ; Han-sur-lesse ; Havrenne ; Mont-Gauthier ; Rochefort ; Villers-sur-Lesse ; Noiseux ; Vresse-Sur-Semois ; Somezée-Laneffe ;Godinne ;Cul-des-Sarts ; Sart-Bernard ; Hingeon ; St-Gérard (Belle-Eau); Omezée; Wavreille; Olloy-sur-Viroin; Membre-sur-Semois; Laforêt; Beauraing (Gozin) ; Sorée ; Saint-Denis ; Falaën ; Bonsin ; Coutisse (Froidebise) ; Doische ; Franc-Warêt ; Franchimont ; Havelange ; Belvaux ; Winenne ; Gedinne ; Rienne ; Vencimont; Eghezée; Warnant; Fosses-la-Ville; Walcourt; Hulsonniaux; Celles, Leuze (Eghezée)

CERTIFICAT

EN ISO 14001: 2015

Système de Management de l'Environnement

VINCOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que INASEP

Rue des Viaux, 1b - Parc Industriel

5100 NANINNE Belgique

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 | 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées, exploités par INASEP pour compte de la SPGE (exploitation des ouvrages privés exclue)

La liste des sites additionnels est mentionnée dans les pages suivantes.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit 60668118.

Numero du certificat : 15 EMS 851aR1 Date de délivrance initiale : 1 juin 2015 Valable du 3 juin 2019 jusqu'au 28 avril 2021

Les informations complèmentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 3 juin 2019 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa

/

Au nom de l'organisme de certification:

LAC

Page 1 de 2

Eric Louys

Président de la Commission de Certification

ANNEXE

à la norme ISO 14001 : 2015

Système de Management de l'Environnement

VINCOTTE sa/nv

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvorde, Belgique

Numero du certificat : 15 EMS 851aR1 Valable du 3 juin 2019 jusqu'au 28 avril 2018

LISTE DES AUTRES SITES CONCERNÉS

Alle sur Semoy ; Andenne ; Bonneville ; Coutisse (Peu d'eau) ; Petit Warêt (Landenne); Vezin (Ville-en-Warêt); Denée; Bièvre; Bioul; Bioul (Mossiat); Cerfontaine; Daussois; Senzeille-Villers Deux Eglises; Soumoy; Braibant; Chevetogne (domaine provincial); Ciney (Haljoux); Haversin (cité snt); Sovet; Petite Chapelle; Dinant; Lisogne; Sorinnes-Lez-Dinant; Bierwart; Noville-les-Bois (parc industriel): Floreffe: Florennes (Chaumont): Florennes (Saint-Aubin): Fosses-la-ville (Bambois); Corroy - le - château; Les Isnes (Crealys); Gesves; Natoye ; Agimont (Gros Sabot) ; Heer-Agimont ; Miécret ; Celles (Gendron) ; Wanlin ; Houyet ; Mesnil-saint-Blaise ; Mornimont ; Saint Martin ; Rhisnes ; Couvin Mariembourg ; Mettet (Devant-les-Bois) ; Mettet (Scry) ; Bricniot ; Gelbressée ; Namur (Lives Brumagne) Naninne-les-Fonds; Wépion Profondeville; Ohey (Haillot): Onhaye: Surice: Han-sur-lesse: Havrenne: Mont-Gauthier: Rochefort: Villers-sur-Lesse; Noiseux; Vresse-Sur-Semois; Somezée-Laneffe; Godinne; Culdes-Sarts; Sart-Bernard; Hingeon; St-Gérard (Belle-Eau); Omezée; Wavreille; Olloy-sur-Viroin; Membre-sur-Semois; Laforêt; Beauraing (Gozin); Sorée; Saint-Denis ; Falaën ; Bonsin ; Coutisse (Froidebise) ; Doische ; Franc-Warêt ; Franchimont; Havelange; Belvaux; Winenne; Gedinne; Rienne; Vencimont; Eghezée; Warnant; Fosses-la-Ville; Walcourt; Hulsonniaux; Celles, Leuze (Eghezée)

Page 2 de 2

Annexe 4 // Echantillonnage des audits des sites EMAS

Processus audités – Activités support à l'exploitation des stations d'épuration

		2017	2018	2019
CENEDAL INACED	Directeur Général	Х	х	
GENERAL INASEP	Direction RH (Formation - recrutement)		х	
	Directeur du service exploitation	Х	х	Х
	Projets informatiques - Bilan			Х
	Achats, facturation, données info			
4044N 57 7044OV 5VOLOT	Achats consommables / Produits			
ADMIN. ET TRANSV. EXPLOIT.	Commis dactylo (FA, bilan)			
	Marchés publics et assistant administratif			
	Contrôles sécurité - réglementaires	Х	х	
	Travaux			
	Gestion du SME - analyse environnementale	Х	Х	Х
	Documentation	Х		
	Déclaration env Communication externe	Х	х	Х
EMAS	Audits internes	Х	х	
	Monitoring analyses des eaux			
	Objectifs - performance	Х	х	х
	Gestion des permis et autorisations	Х	Х	Х
224 / 0	Déclarations administratives			
RPA / Gestion flux	Veille et conformité		х	
	Supervision Flux			
	Resp. département maintenance	Х	х	Х
	Projets maintenance		х	
	Automaticiens	Х	х	
	Schémas électriques et cablâges			
DPT MAINT.	Machines et Montage		х	
	Télégestion		Х	
	Dispatching		х	
	Programmation et synoptiques			
	Atelier de Rochefort			
	Resp. département exploitation	Х		Х
DDT EVOLOIT	Adjoint au resp. dpt exploitation			
DPT EXPLOIT.	Chauffeur			
	Entretien intérieur bâtiments			

Stations d'épuration auditées

2015 et 2018 : Renouvellement (audit plus approfondi) // Les autres années = audits de suivi

		2017	2018	2019
	Alle sur Semois			
	Beauraing (Gozin)	Х		
	Belvaux			
	Bièvre			Х
	Chevetogne (Domaine)			
	Dinant			
	Gedinne		Х	
	Han sur Lesse			Х
	Havrenne			
	Houyet			
	Hulsonniaux			
Zone ARDENNES	Laforêt			
	Membre-sur-Semois			Х
	Mesnil-St-Blaise			Х
	Mont-Gauthier			
	Rienne		Х	
	Rochefort			
	Vencimont		Х	
	Villers sur Lesse		Х	
	Vresse	Х		
	Wanlin			
	Wavreille	Х		
	Winenne			
		2017	2018	2019
	Andenne			
	Bonneville			
	Bonsin			
	Braibant			Х
	Celles (Gendron)			Х
	Celles (nouvelle)		Х	
	Ciney (Haljoux)	х		
	Coutisse (Froidebise)			
	Coutisse (Peu d'Eau)			Х
Zone CONDROZ	Gesves			Х
	Havelange		Х	
	Haversin			
	Lisogne			
	Miécret			
	Naninne-les-Fonds			
	Natoye	х		
	Noiseux		-	
	Ohey		Х	
	Sart Bernard	Х		
			-	-

	Sorée			
Zone CONDROZ	Sorinnes-lez-Dinant		X	
	Sovet	Х		
		2017	2018	2019
	Resp. UV's			
	Agimont (Gros sabot)			
	Bioul			
	Bioul (Mossiat)			
	Cerfontaine			
	Cul des sarts		X	
	Daussois			X
	Denée		Х	
	Doische			
	Florennes (Chaumont)			
	Florennes (St Aubin)			
	Fosses la Ville (Bambois)			
	Fosses la Ville	X		
	Franchimont			
Zone ENTRE-SAMBRE-ET- MEUSE	Hastière (nouvelle step)			
IVIEUSE	Heer-Agimont			
	Mariembourg			
	Mettet (Devant les bois)		Х	
	Mettet (Scry)	X		
	Olloy-sur-Viroin			
	Omezée			
	Onhaye			
	Petite-Chapelle		Х	
	Saint Gérard			
	Senzeille			X
	Somzée Laneffe			
	Soumoy			
	Surice			
	Walcourt	Х		
		2017	2018	
	Bierwart	Х		
	Bricniot			Х
	Corroy			
	Eghezée	Х		
7	Floreffe			Х
Zone HESBAYE-SAMBRE	Franc Waret		Х	
	Hingeon	х		
	Les Isnes		Х	
	Leuze (nouvelle en 2017)		Х	
	Mornimont			

	Noville-les-bois (parc industriel)		Х	
Zone HESBAYE-SAMBRE	Rhisnes		Х	
	Saint Denis			Х
	St Martin			Х
	Vezin			
		2017	2018	2019
Zone NAMUR	Falaën		х	
	Gelbressée		Х	
	Godinne	х		Х
	Namur Lives	х	Х	Х
	Warnant	х		
	Wépion (bois du Curé)			Démantelée
	Wépion (Profondeville)		Х	
	Nombre de stations auditées	16	21	15





Définitions et abréviations

Définitions

Aspect environnemental	Elément des activités, produits ou services, d'une organisation susceptible d'interagir avec l'environnement. Un aspect environnemental significatif est un aspect qui peut, qui a ou peut avoir un impact significatif sur l'environnement.	
Azote Total (N¹)	Représente la concentration totale des différentes formes de l'azote contenues dans l'eau. Cet élément permet le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ce paramètre est donc destiné à éviter l'eutrophisation* du milieu naturel.	
Biodiversité	La diversité biologique ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels elles vivent.	
Boues activées	Les boues activées sont constituées d'un grand nombre de bactéries, des levures, des moisissures et des protozoaires. Regroupées en agglomérats appelés « flocs », elles assurent la dégradation d'un certain nombre de polluants contenus dans les eaux usées.	
Capacité nominale	Charge (quantité de pollution) prévue à traiter pour laquelle la station a été construite.	
Curures / Produits de Curage de Réseau (PCR)	Il s'agit des produits de nettoyage des égouts – déchet de code 20 03 06 (égouttage, collecteurs, stations de pompage, pièges à sable et pièges à cailloux).	
Désodorisation	Traitement des odeurs.	
Eaux usées (urbaines résiduaires)	Les eaux usées sont des eaux « sales » résultant d'une utilisation dans nos habitations : douches, WC, cuisine, lave-linge (eaux usées urbaines), dans les entreprises ou les industries (eaux usées industrielles). Ces eaux sont le plus souvent collectées dans le même réseau que les eaux pluviales et peuvent contenir : des matières minérales (sables, graviers, argiles), des déchets (papier WC, contons-tiges, cheveux), des matières organiques, particulaires ou dissoutes (urée, sucre), des produits chimiques (eau de javel), des bactéries (pathogènes ou non).	
Eaux pluviales	Eaux de pluie issues du ruissellement sur les toitures, les voiries.	
Eaux claires parasites	Eaux non polluées captées par le réseau d'égouts ou de collecte (ruisseau, source, eaux de pluie).	
Effluent	Eaux sortant de la station d'épuration.	
EMAS	Environmental Management and Assesment System – Système de Management Environnemental et d'Audit.	
Epuration des eaux	Abattement de la pollution contenue dans les eaux usées, jusqu'à une norme acceptable fixée légalement (Code de l'Environnement, permis d'environnement), avant rejet dans un cours d'eau.	
Équivalent – Habitant (EH)	Notion théorique qui exprime la charge polluante d'un effluent par habitant et par jour. Il correspond à un rejet moyen de 180 litres d'eaux usées, ou une charge polluante de 60 g de DBO ₅ .	
Eutrophisation	L'eutrophisation des milieux aquatiques est un déséquilibre du milieu provoqué par l'augmen tation de la concentration d'azote et de phosphore dans le milieu. Elle est caractérisée par une croissance excessive des plantes et des algues due à la forte disponibilité des nutriments (source : Wikipédia).	
Influent	Eaux entrant dans la station d'épuration.	
Gadoues de fosses septiques	Produits résultant du traitement des eaux usées domestiques vidangés des fosses septiques des systèmes d'épuration individuelle installés pour le traitement d'eaux usées domestiques.	
Impact environnemental	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, provoquée partiellement ou totalement par les activités, produits et service d'une organisation.	
Lixiviats	Liquide provenant de la décomposition de déchets solides conjuguée à l'action de lessivage pa les eaux de pluie.	
Phosphore Total (P¹)	Représente la concentration totale des différentes formes du phosphore contenu dans l'eau. Cet élément permet le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ce paramètre est donc destiné à éviter l'eutrophisation* du milieu naturel.	
Siccité	La boue est essentiellement constituée d'eau et de Matières Sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité ; le pourcentage de matières sèches la siccité. Ainsi, une boue à 10 % de siccité présente une humidité de 90 %.	
	Surveillance et/ou conduite à distance du fonctionnement d'une machine permettant notamment d'améliorer la réactivité en cas de dysfonctionnement et de limiter les déplacements du site.	

Abréviations

ECP	Eau Claire Parasite.	
DBO ₅	Représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux usées. Les normes sur ce paramètre sont destinées à éviter l'appauvrissement en oxygène, nécessaire à la faune, dans les rivières.	
DCO	Représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présentes dans l'eau.	
EH	Equivalent Habitant.	
M.E.S.	Matières En Suspension : éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans l'eau. Les normes sur ce paramètre sont destinées à conserver la transparence des eaux de surface dans lesquelles sont rejetés les effluents des ouvrages.	
PCR	Produit de Curage des Réseaux d'assainissement.	
S.M.E.	Système de Management Environnemental.	
S.P.G.E.	Société Publique de Gestion de l'Eau.	
STEP	Station d'épuration.	
T.G.B.T.	Tableau Général Basse Tension – Tableau électrique à partir duquel la station est commandée électriquement.	
T.M.B.	Tonne de Matières Brutes.	
T.M.S.	Tonnes de Matières Sèches + déf = tonnes de matières brutes plus siccité.	
UV	Ultra-violets. Un équipement permet de projeter ces rayons sur les eaux usées, tuant ainsi une grande partie des bactéries fécales (Eschérischia Coli et Entérocoques), ce qui permet de désinfecter les eaux et d'atteindre une qualité de rejet conforme aux besoins du milieu récepteur en aval (zones de baignade ou récréatives).	

Déclarations environnementales accessibles sur notre site internet www.inasep.be

Intercommunale Namuroise de Services Publics

Siège social

Parc industriel // Rue des Viaux 1b

5100 Naninne

Tél. + 32 (0)81 40 75 11

Fax + 32 (0)81 40 75 75

Siège d'exploitation

Chaussée de Liège 1103 5101 Lives-sur-Meuse

Tél. + 32 (0)81 40 75 94

info@inasep.be // www.inasep.be